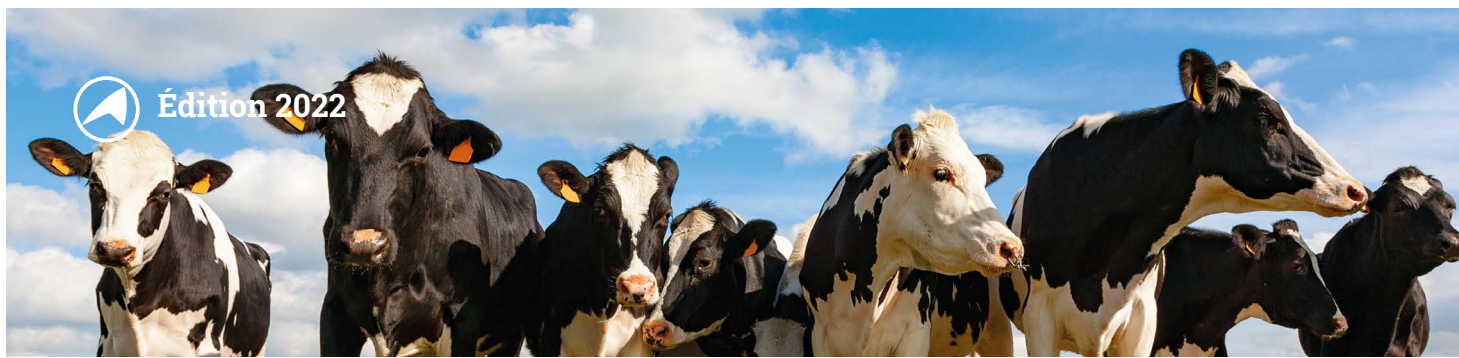




Édition 2022



ABC Analyse & Perspectives

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DE BRETAGNE EN CLAIR

chambres-agriculture-bretagne.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



SOMMAIRE

- P04 Synthèse de l'année 2021**
Face aux montagnes russes
-
- P06 Contexte politique et économique**
Egalim 2, pour une meilleure rémunération
-
- P08 Alimentation animale**
Flambée des prix de l'aliment
-
- P10 Grandes cultures**
Jusqu'où ira la flambée des prix ?
-
- P12 Lait**
Un avenir incertain
-
- P14 Porc**
Une organisation consolidée
-
- P16 Volailles de chair**
Un triptyque destructeur
-
- P18 Œufs de consommation**
L'œuf bio dans le dur
-
- P20 Viande bovine**
Une embellie mais des bémols
-
- P22 Légumes frais**
Des coopératives légumières dynamiques
-
- P24 Légumes transformés**
Rattrapage en fin de saison
-
- P26 Industries agroalimentaires**
Une reprise sous tension
-
- P28 Entreprises agricoles**
Des exploitations agricoles moins nombreuses
-
- P30 Commerce extérieur**
Record battu !
-
- P32 Énergie renouvelable**
Un intérêt économique grandissant
-
- P34 Signes officiels de qualité**
La Bretagne renforce son positionnement
-
- P37 Glossaire**



ÉDITO

André SERGENT

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne



Entre le marché et la loi

Sanitaire, climatique, géopolitique, les crises qui se succèdent ne trouveront aucune réponse de long terme dans les postures dogmatiques : pour les uns, le marché qui réglerait les choses et où seul le plus fort s'en sortirait, pour les autres, le législateur et l'État devraient tout régler. Les deux sont hors sujet dans le contexte d'instabilité de ces dernières années.

Pour la 3^e année, les acteurs de la chaîne alimentaire s'adaptent à une succession de chocs sans précédent et continuent à investir dans des activités essentielles, permettant à la population de manger quotidiennement, avec le soutien actif d'un État redevenu interventionniste.

2021 devait permettre un retour progressif à la normale. La réouverture de la restauration a notamment donné une bouffée d'oxygène. Elle n'en cache pas moins des changements profonds liés notamment à l'essor du télétravail, avec une moindre fréquentation en semaine par exemple. Il s'agit là de transformations vraisemblablement irréversibles. Elles auront à l'évidence des impacts profonds sur le métier des producteurs, sur le maillon transformation, sur la distribution et la restauration.

Le rebond 2021 apparaît bien fragile avec la crise énergétique qui a accompagné la reprise économique, et portée à un niveau auquel personne ne s'était préparé avec le conflit en Ukraine. Il n'empêche, la Bretagne a quand même battu un record à l'exportation avec 4,7 milliards de chiffre d'affaires. Notre région n'est pas à terre et montre sa capacité de rebond quand il existe une dynamique du commerce extérieur, et quand la Puissance Publique soutient l'activité, comme cela a été le cas dans le cadre du Plan de Relance.

En ce début 2022, deux menaces s'amplifient :

- d'une part, la poussée inflationniste démarrée dès 2021 sur tous les marchés. Engrais, carburants, alimentation animale, matériaux de construction, tous les prix de nos moyens de production s'envolent, mettant singulièrement sous les projecteurs une forte dépendance énergétique ;
- d'autre part, une perspective de pénuries, notamment dans l'hypothèse des pires scénarios sur la durée et la dureté du conflit en Ukraine.

La souveraineté alimentaire et la souveraineté énergétique redeviennent des sujets stratégiques pour la France et pour l'Union Européenne. Si l'on a pu retrouver une unité au sein de l'Union pour réinstaurer une solidarité financière dans l'optique de faire face aux conséquences de la pandémie Covid-19, l'Europe est à nouveau mise à l'épreuve sur son projet commun sur les questions alimentaire et énergétique. Avec Egalim 2, la France tente de protéger son agriculture et ses agriculteurs, avec un dispositif que nous qualifions d'hybride dans notre synthèse. Hybride car il demande aux acteurs privés, par la loi, de soustraire aux seules règles du marché une partie de la production française, celle qui est vendue en grande distribution.

Une option volontariste d'autant plus difficile à mettre en œuvre dans le contexte hyper inflationniste que nous connaissons. Une option volontariste d'encouragement à notre agriculture qui se heurte aussi aux stratégies européennes « de la ferme à la fourchette » qui exigent des progrès environnementaux, mais ne soutiennent pas aussi fermement l'obligation d'étiquetage promue par la France et poursuivent la signature d'accords de libre-échange.

Un sanctuaire ne peut pas seul effacer les excès des marchands du temple, surtout quand autant de crises profondes dérèglent le monde.

La souveraineté alimentaire ne peut donc se construire qu'à l'échelle européenne, avec des arbitrages à la hauteur des enjeux de ce début de siècle. Entre l'Europe des marchés et l'Europe des normes, il y a d'abord la démocratie européenne et la paix. Le bien-manger pour tous en est un levier de sécurisation de ces deux conditions sine qua non.

Face aux montagnes russes

À peine remises de la crise du Covid, les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes doivent affronter les conséquences de la guerre en Ukraine. À la désorganisation des débouchés succèdent la hausse vertigineuse des intrants et le risque de pénurie. Alors que les défis ne manquent pas pour l'agriculture et l'agroalimentaire de la région, ces crises ont le mérite de rappeler à tous que ce secteur économique est essentiel à la stabilité du pays.



26 355

exploitations agricoles bretonnes en 2020

5,7%

de hausse du chiffre d'affaires des industries agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2021 par rapport à 2020



164

unités de méthanisation agricole en Bretagne en 2021

Après le Covid, l'Ukraine. Une crise chasse l'autre, testant les capacités d'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretonne. Malgré tous les défis auxquels ce secteur est confronté, il s'impose aux yeux d'un nombre grandissant de personnes comme un pôle essentiel à conforter dans un monde de plus en plus chaotique.



SEMI-NORMALITÉ ÉPHÉMÈRE

2021 devait permettre un retour progressif à la normale, après une année 2020 marquée par les restrictions hors normes liées au Covid. De fait, la restauration retrouve un niveau d'activité intermédiaire entre 2019 et 2020. Son chiffre d'affaires national est en hausse de 16% par rapport à 2020 mais demeure de 21% inférieur à 2019. Cela permet de donner de l'air à des productions très dépendantes de ce débouché et qui avaient particulièrement souffert en 2019 : les volailles festives et le veau de boucherie par exemple. Le détail des chiffres montre que la restauration rapide s'en sort bien mieux en 2021 (-1%/2019) que la restauration traditionnelle (-30%/2019) et que la restauration collective (-26%/2019). Les changements d'habitude des Français pris ces deux dernières années, et notamment le développement du télétravail, auront des répercussions à long terme sur ce secteur.

Les chiffres du commerce extérieur confirment que la levée partielle des restrictions a permis un regain des échanges. La Bretagne bat même son record à l'export avec 4,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021, en hausse de 8,3%. Le marché des produits laitiers en profite plus particulièrement alors que la Chine assoit sa place de premier client de notre région, devant nos voisins européens. Indirectement, les cotations des bovins bénéficient aussi largement du dynamisme des échanges européens, les jeunes bovins retrouvant des niveaux de valorisation bien plus enviables qu'en 2020.

Le rebond des investissements de l'agroalimentaire breton en 2021 résume bien l'année. Après un repli de 10,5% en 2020, ceux-ci se redressent de 31,5%. Il faut cependant souligner que cette performance est aussi permise par les subventions accordées dans le cadre du plan France Relance. Pas moins de 27 millions d'euros d'aides sont ainsi attribués aux outils bretons pour la modernisation des abattoirs. D'autres exemples illustrent la volonté des acteurs régionaux de se projeter vers l'avenir. Après dix ans de travail, la Sica de Saint-Pol met en service sa nouvelle plateforme logistique qui optimise-

ra sa logistique. La filière porc voit naître l'AOP du Grand Ouest, regroupant dix OP, après trois ans de négociations. Un de ses objectifs sera de renforcer le pouvoir de marché de ses éleveurs adhérents qui pèsent la moitié de la production nationale et ce malgré l'absence dans ses rangs du leader français du secteur.

Ce tableau de 2021 ne serait cependant pas complet sans évoquer l'envolée du prix des matières premières. Si le déclenchement de la guerre en Ukraine en marque le paroxysme, l'inflation des coûts de production a bien débuté en 2021.



DE L'INFLATION AUX RISQUES DE PÉNURIES

Que ce soient l'énergie, les engrais, ou les céréales, tous ces marchés sont inflationnistes en 2021. La reprise économique mondiale, la politique de contrôle de production du pétrole menée par l'Opep, la forte demande de la Chine, les politiques monétaires expansionnistes sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les prix des moyens de production augmentent fortement pour les agriculteurs. Les éleveurs, en particulier de porcs et de volailles, sont durement touchés par la hausse des prix de l'aliment. L'Ifip l'évalue à 300€/tonne en décembre en porc, soit une hausse de 17% en un an. Les ordres de grandeur sont les mêmes en aviculture.

Ce choc inflationniste frappe durement la filière porcine alors même qu'elle fait face à des prix de vente moroses. L'État décide d'intervenir début 2022 avec un plan d'urgence de 270 millions d'euros pour soutenir la filière.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine ne fait qu'amplifier ce mouvement. Pétrole : 132\$/baril, gaz : 200€/MWh, urée : 1000€/tonne, blé : 380€/tonne. Si ces prix demeurent volatils, ces ordres de grandeur détonnent par rapport à nos pères. Ils sont le reflet de l'importance qu'occupent la Russie et l'Ukraine sur ces marchés et peut-être aussi des phénomènes spéculatifs qui accompagnent toute crise. Ces deux pays représentent le tiers des exportations mondiales de blé, la Russie fournit 40% de son gaz à l'UE et 27% de son pétrole. Les conséquences de cette guerre sont imprévisibles car elles dépendront de son évolution. Dans le meilleur des cas, un règlement rapide du conflit permettrait d'éteindre l'incendie. Dans le pire des scénarios, une rupture des échanges entre Russie et Union européenne, notamment énergétiques, créerait des pénuries et des rationnements.

Cet événement met en pleine lumière la dépen-

dance énergétique et dans une certaine mesure alimentaire, de notre continent. Déjà revenue sur le devant de la scène à l'occasion de la crise du Covid, l'indépendance alimentaire, évoquée comme un enjeu de souveraineté, redevient une priorité. A contrecourant de la stratégie de l'UE « de la ferme à la fourchette », de plus en plus de voix s'élèvent pour exiger que les progrès environnementaux se fassent à condition qu'ils n'entravent pas le potentiel de production. Comme un symbole, l'UE autorise cette année la mise en culture des jachères. Est-ce le signe d'une inflexion durable de sa politique et d'un retour à la fonction première de l'agriculture, qui consiste à nourrir la population avant tout ? Ou bien simplement une mise entre parenthèse d'objectifs environnementaux qui retrouveront le devant de la scène une fois les conséquences du conflit apaisées ? L'avenir le dira.

Si les intentions de l'UE sur son agriculture restent encore à affiner, la France, avec l'entrée en vigueur de la loi Egalim 2 en 2021, affiche sa stratégie nationale : la protection de son agriculture.



LES GMS COMME SANCTUAIRE ?

L'objectif principal affiché par Egalim 2 est l'amélioration de la rémunération des agriculteurs français. Pour ce faire, la loi oblige les acheteurs de produits agricoles à intégrer dans leurs prix les coûts de production des agriculteurs. Pour simplifier, la loi ambitionne de permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits à un prix qui garantisse leurs revenus, au moins pour ceux qui sont valorisés sur le marché français de la grande distribution. Il est frappant de voir que cette approche prend le contrepied de 30 ans de Pac. Depuis 1992, l'UE a entamé la libéralisation de ses marchés agricoles au terme de laquelle le prix ne doit être fixé que par la seule loi de l'offre et de la demande. A contrario, cette loi Egalim 2 vise à soustraire une partie de la production française à cette règle. Les produits prenant la direction des grandes surfaces (64% des débouchés de l'agriculture française) verraient leurs prix agricoles sanctuarisés, protégés, découplés du reste du marché. Une sorte d'économie administrée hybride puisqu'elle repose sur des acteurs privés et non sur des outils de gestion de marchés publics.

Ce choix français pose plusieurs questions. D'un point de vue fondamental, est-ce que deux marchés découplés, fonctionnant sur des principes opposés, peuvent cohabiter ? Quelle sera la réaction des concurrents européens et de l'UE ? D'un point de vue pratique, est-ce que les fournisseurs européens bénéficieront de ces règles ? Cette tension entre approches européenne et française et vis-à-vis de ce qu'il est possible de réguler juridiquement ressort dans la loi, puisqu'il n'est

mentionné que des indicateurs et non des prix fermes. Est-ce que cela pourrait être exploité par les acheteurs ? Dans tous les cas, les transformateurs, qui devront respecter un prix agricole sacralisé sans avoir l'assurance de pouvoir reporter leurs propres charges à la distribution, n'apprécient guère ces nouvelles dispositions.

Au-delà de ces interrogations, la divergence entre l'approche française et européenne est claire. La France cherche à protéger son agriculture, l'obligation d'étiquetage de l'origine en étant le symbole, le blocage de l'accord de libre-échange avec le Mercosur un autre symptôme. L'UE, à l'inverse, continue de parier sur la mise en concurrence et l'ouverture des marchés. En témoigne l'interdiction de l'étiquetage d'origine s'il n'y a pas de lien avéré entre l'origine du produit et ses propriétés. Ou encore la poursuite de la signature d'accords de libre-échange, celui avec la Nouvelle-Zélande devant aboutir en fin d'année.



DES DÉFIS MAIS UNE CERTITUDE

Dans ce contexte mouvant, l'agriculture bretonne continuera à s'adapter. Les risques ne manquent pas. Sanitaire, avec la FPA aux portes de la France et la grippe aviaire de plus en plus virulente année après année et à la saisonnalité de moins en moins prévisible, puisque les premiers cas dans l'ouest surviennent en fin d'hiver. Renouvellement, avec le dernier recensement agricole qui montre que le vieillissement des exploitants bretons se poursuit : 54% d'entre eux ont actuellement plus de 50 ans. Consommation : l'érosion du pouvoir d'achat des Français fait peser une menace, au moins à court terme, sur les développements des signes de qualité pourtant largement mise en avant par les pouvoirs publics depuis les États Généraux de l'Alimentation, comme la conjoncture en œuf et lait bio l'illustre en 2021.

Malgré tout cela, cette guerre en Ukraine confirme ce que la crise du Covid avait déjà fait ressortir : l'agriculture et l'agroalimentaire sont des activités essentielles pour un pays, puisque si on ne mange pas, on meurt. De violentes crises sont parfois nécessaires pour rappeler les évidences.



3619

fermes bretonnes
engagées en bio en 2020

2,1%

de baisse des fabrications
d'aliments bretons en
2021 sur un an

62 ha

taille moyenne des
exploitations bretonnes

Egalim 2, pour une meilleure rémunération

Trois ans après la loi Egalim, une nouvelle loi dite Egalim 2 a été promulguée le 19 octobre 2021 afin d'améliorer la rémunération des agriculteurs français en rééquilibrant les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire. La contractualisation obligatoire entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs, et la sanctuarisation du prix de la matière première agricole sont au cœur de cette nouvelle loi.



Les coopératives sont concernées par Egalim 2 : elles doivent modifier leurs statuts ou règlement intérieur en assemblée générale pour s'y conformer, et informer leurs associés-coopérateurs sur leur rémunération



LES CONTRATS ÉCRITS PLURIANNUELS GÉNÉRALISÉS ET OBLIGATOIRES

Avec Egalim 2, la contractualisation écrite entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs devient obligatoire, pour une durée minimale de 3 ans. L'objectif est bien sûr de donner plus de visibilité aux producteurs agricoles. De tels contrats étaient jusqu'ici réservés à un nombre restreint de filières (laitière notamment). Le contrat doit comporter une clause relative au prix de vente basé sur les indicateurs de coûts de production ainsi qu'une clause de renégociation automatique des prix, à la hausse ou à la baisse, en cas d'évolutions des coûts de production. À noter que les contrats d'intégration en volailles et veaux de boucherie ne sont pas concernés. De même les interprofessions peuvent décider d'exclure certains produits.



LE PRIX DE LA MATIÈRE PREMIÈRE AGRICOLE SANCTUARISÉ

Egalim 2 rend non-négociable, entre les industriels et les distributeurs, la part du prix correspondant au coût des matières premières agricoles. Ce principe de non-négociabilité s'applique à tous les produits alimentaires (sauf exceptions : produits bruts notamment), quelle que soit la part de produits agricoles dans le produit fini. Autrement dit, la négociation des prix des produits alimentaires entre acteurs aval (industriels, coopératives, et distributeurs) ne pourra plus porter sur la part de la matière première agricole composant un produit alimentaire. Dans le cadre de la convention entre fournisseur et distributeur, le fournisseur doit faire figurer le prix des matières premières dans les conditions générales de vente (CGV) selon une des trois options décrites ci-contre.



DES RESTRICTIONS POUR UTILISER LE DRAPEAU FRANÇAIS ET EXPÉRIMENTATION DU « RÉMUNÉRA-SCORE »

La loi Egalim 2 rend obligatoire l'étiquetage de l'origine des produits agricoles, sous réserve qu'il existe un lien avéré entre l'origine et les propriétés du produit. Par ailleurs, il est désormais interdit de faire figurer un drapeau français, une carte de France ou tout autre symbole français sur un emballage alimentaire lorsque les ingrédients ne sont pas d'origine française. Dans les établissements faisant uniquement de la vente à emporter ou de la livraison à domicile, l'origine des viandes doit obligatoirement être affichée. Et pour certains produits (lait, viande bovine et produits certifiés AB), l'affichage d'éléments relatifs aux conditions de rémunération des producteurs (le « rémunéra-score ») va être expérimenté.

La mise en œuvre des contrats pluriannuels est progressive

2022	
1 ^{er} janvier	- Jeunes bovins non castrés de 12 à 24 mois - Vaches et génisses de race à viande - Bovins sous signes officiels de qualité - Porcs castrés - Lait de chèvre - Lait de vache
1 ^{er} juillet	- Bovins viande mâles ou femelles maigres moins de 12 mois
1 ^{er} octobre	- Lait de brebis
2023	
1 ^{er} janvier	- Tous les autres produits agricoles

CGV : trois options pour présenter le prix des matières premières agricoles

OPTION 1 : détailler la part de chaque produit agricole dans le tarif fournisseur

OPTION 2 : afficher la part agrégée des matières premières agricoles dans le tarif fournisseur

OPTION 3 : faire appel à un tiers indépendant pour certifier que les éléments sur les matières premières agricoles sont exacts, ou que la négociation n'a pas porté sur celles-ci

Pour les options 1 et 2, la convention conclue entre le fournisseur et son acheteur doit comporter une clause de révision automatique des prix en fonction de la variation du coût des matières premières agricoles.



A l'occasion du salon international de l'agriculture début mars 2022, l'enseigne de distribution Lidl et la FNB (Fédération Nationale Bovine) ont annoncé qu'ils

allaient expérimenter l'affichage du rémunéra-score dans les prochains mois sur tous les produits issus de contrats tripartites sur des races à viande vendus dans les supermarchés Lidl en France.

La note A+ correspond à une viande rémunérée au producteur sur la base du coût de production émise par l'interprofession. La note F correspondrait au prix moyen du marché.

Un comité de règlement des différends commerciaux agricoles est créé. Il interviendra pour résoudre les conflits en cas d'échec de la médiation devant le médiateur des relations commerciales

Actualités

UNE MISE EN ŒUVRE DANS UN CONTEXTE DE PRIX INÉDIT

Cette nouvelle loi Egalim 2 est entrée en application dans un contexte d'extrême hausse des coûts de production avec la flambée des prix de tous les intrants agricoles (céréales, énergie, engrais...) et industriels (emballage, transport, énergie...). Très faible les années précédentes, l'inflation a donc fait son entrée dans l'équation des négociations commerciales, rendant encore plus complexe cet exercice annuel.

Comment, en effet, concilier l'objectif d'Egalim 2, à savoir mieux rémunérer les agriculteurs en prenant davantage en compte leurs coûts de production qui explosent, tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs ?

Les négociations commerciales 2022 sur les marques nationales se sont terminées le 1^{er} mars. D'après les premiers éléments communiqués par les parties prenantes, l'inflation sera perceptible sur les produits alimentaires, mais moins que ce que les industriels souhaitaient. En effet selon l'Ania (Association Nationale des Industries Alimentaires) et la Coopération agricole, les négociations auraient abouti sur une prise en compte partielle de la hausse de leurs coûts se traduisant par une inflation de l'ordre de 3% en moyenne pour les produits alimentaires sous marques nationales. Cependant, selon ces deux structures, ces hausses de tarifs acceptées au forceps par les distributeurs, sont très loin de couvrir les hausses des coûts de production des industriels. **En moyenne le besoin de revalorisation se situait plutôt aux alentours de 7% : 3% correspondant à la hausse des matières premières agricoles (MPA), et 4% correspondant à la hausse des autres intrants industriels (emballage, énergie, logistique...).** Ainsi, il semble que la sanctuarisation du coût de la MPA a bien fonctionné mais les centrales d'achats n'ont en revanche pas

accepté de prendre en compte les hausses des coûts industriels (entre 0 et 1% selon les enseignes). À la question posée plus haut, il semble donc que la variable d'ajustement des négociations commerciales 2022 ait été les acteurs industriels. Dans le contexte d'explosion des prix des intrants aggravé par le conflit russo-ukrainien, il n'est pas surprenant que ces derniers souhaitent revenir à la table des négocia-



tions alors qu'ils viennent de signer les contrats avec les distributeurs. Egalim 2 a d'ailleurs introduit la création d'une clause générale de renégociation des prix activable en fonction de l'évolution des coûts industriels pour les contrats aval, ce qui devrait faciliter le processus. Courant mars, l'ABEA (Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires) a diffusé une tribune dans laquelle elle pointe le risque de désolidarisation entre les maillons des filières agroalimentaires et d'un affaiblissement collectif. Pour l'éviter, elle réclame, outre des mesures d'urgence exceptionnelles pour soutenir les entreprises, la mise en œuvre de la révision automatique des tarifs en cours d'année. **Le 31 mars, sous l'impulsion du gouvernement, les fédérations représentant les industriels et les distributeurs ont signé une charte engageant leurs adhérents à respecter certains « principes » dans le cadre de la réouverture des négociations commerciales sur les tarifs des produits alimentaires, réouverture qui semble donc acquise.**

ET POUR LES MDD ?

Oubliés de la loi Egalim 1, les produits alimentaires vendus sous marque de distributeur (MDD), qui occupent une place croissante dans les rayons des grandes surfaces, sont également intégrés dans le champ de la loi Egalim 2. Pour les produits alimen-

taires concernés, Egalim 2 introduit un certain nombre d'obligations, globalement favorables aux fournisseurs, notamment :

- l'appel d'offres et le contrat devront mentionner un engagement relatif au volume prévisionnel,
- le contrat doit en outre faire figurer une obligation de prévenance dans un délai raisonnable, afin de permettre au fabricant d'anticiper des éventuelles variations de volume,
- l'obligation de faire figurer dans le contrat la durée minimale de préavis et d'écoulement des stocks en cas de rupture du contrat et une clause de répartition des coûts additionnels au cours du contrat,
- l'interdiction de faire supporter au fabricant le financement des opérations promotionnelles des produits MDD,
- le contrat doit également comporter une clause de révision automatique des prix en fonction de la variation du coût des matières premières agricoles supporté par le fabricant. A noter que certains acteurs industriels auraient souhaité que les législateurs aillent plus loin, notamment en imposant une durée minimale de trois ans pour les contrats MDD. Ils reconnaissent néanmoins qu'il s'agit d'un premier pas dans le bon sens, qu'il faut désormais concrétiser.

Non négociabilité du prix des matières premières agricoles : un exemple



Emballages, énergie, transport, main d'œuvre, marge...
= 96 % du tarif fournisseur
= PART NÉGOCIABLE

Prix de la farine de blé, du sucre, œufs, cannelle importée...
= 4 % du tarif fournisseur
= PART NON-NÉGOCIABLE

Flambée des prix de l'aliment

Une hausse des prix de l'aliment a atteint la Bretagne en 2021 avec des secteurs porcs et volailles particulièrement touchés. La hausse des prix mondiaux des matières premières agricoles se répercute sur la nutrition animale. Grâce à leurs stocks, les entreprises de trituration d'aliments ont pu lisser leurs prix jusqu'en juin 2021. Mais avec les retards de paiement, la trésorerie des usines n'a pas suffi à limiter l'explosion des prix au 2^d semestre.



ACTIVITÉ

Le secteur de l'alimentation animale perd des volumes d'activité depuis des années en Bretagne. Néanmoins, les volumes s'étaient stabilisés en 2020. En 2021, la chute de la fabrication animale bretonne reprend avec -2,1% de production annuelle par rapport à 2020. La baisse de production bretonne suit finalement, mais de manière amplifiée, les tendances françaises (-0,6% annuelle). Elle est en majorité due à la diminution de la production d'aliments pour porcins (-3,2% en Bretagne, -2% au niveau national) et pour volailles (-2,7% contre -0,6% respectivement). L'aliment pour bovins bretons s'en sort plutôt bien avec +2,7% de production en 2021, cependant que la tendance nationale est à la baisse très légèrement (-0,5%).

-2%

dans les volumes d'aliments fabriqués en 2021 par rapport à la moyenne 2016-2020



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Après la première explosion des prix des matières premières du 2nd semestre 2020, les prix tendaient à se stabiliser voire à diminuer dans les premiers mois de l'année 2021 avant de repartir à la hausse au 2nd semestre. Le blé fourrager a atteint un sommet à 283€/tonne en novembre. La hausse annuelle est de 30%. Les prix du maïs ont atteint un maximum à 320€/tonne en août pour une augmentation des prix de +26% sur l'année. Les prix du pois, des tourteaux de colza et de soja ont flambé à partir de juillet pour atteindre respectivement 364€/tonne (+24% annuellement), 388€/tonne (+13%) et 499€/tonne (+5%) en janvier 2022. Pour résumer, les prix à la clôture de 2021 ont dépassé ceux des campagnes des trois dernières années.

Un tourteau de soja à presque

500 €/t



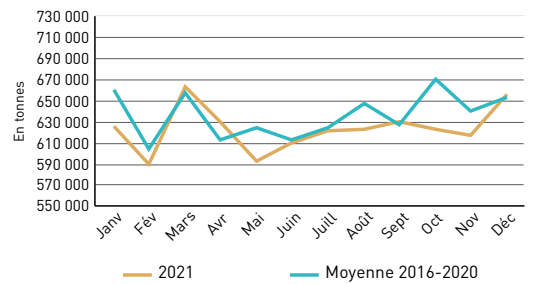
EN COMPLÉMENT

La progression du prix de l'aliment industriel pour porc à l'engraissement calculé par l'Ifip continue tout au long de l'année 2021. En début d'année déjà le prix dépassait 260€/tonne. Il atteint 300€/tonne en décembre soit une hausse annuelle de 44€/tonne (+17,2%). Le prix moyen sur l'année est de 280€/tonne soit une hausse de 31,7€/tonne par rapport à 2020. Début 2022, les prix de l'aliment continuent leur inflation. Compte tenu de la guerre russo-ukrainienne actuelle, les prix de l'alimentation animale pourraient largement continuer sur cette lancée.

+17%

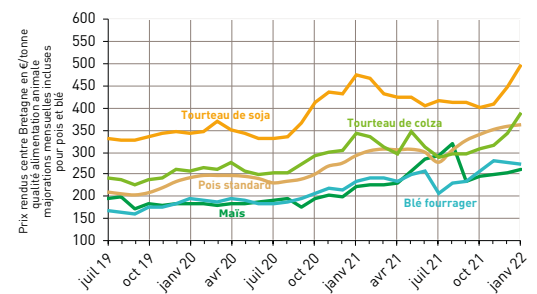
sur un an, c'est la hausse de l'indice de prix de l'aliment pour poulet standard en janvier 2022, calculé par l'Itavi

Baisse sur un an de l'activité des fabricants d'aliments bretons en 2021



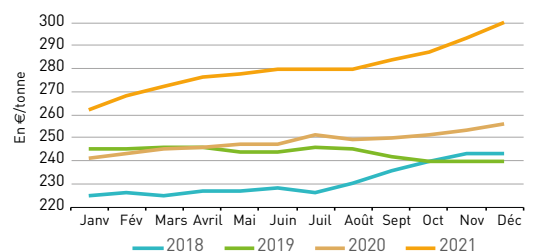
Source : Coop de France Nutrition Animale et SNIA au 11/03/2022

Les prix des matières premières continuent sur leur lancée en 2021



Source : Terres Univia au 07/03/2022

Explosion du prix de l'aliment pour porc en 2021



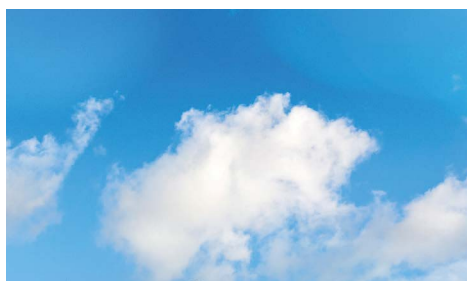
Source : IFIP au 09/03/2022

le mag des agriculteurs

La revue des Chambres d'agriculture de Bretagne

P.10 Recensement agricole | **P.21** Le référent bien-être animal | **P.26** Réglementation bio | **P.31** Les choucas des tours

Mai 2022
#01



 Toute l'expertise, les dernières références, les conseils techniques et les informations pratiques et réglementaires des Chambres d'agriculture pour votre exploitation **GRATUITEMENT** chez vous

RETROUVEZ CHAQUE MOIS
le mag des Agriculteurs
de Bretagne

sur www.chambres-agriculture-bretagne.com

NOUVEAU



Jusqu'ou ira la flambée des prix ?

Les pluies de juillet ont affecté la qualité et la quantité de la récolte 2021 en Bretagne. La situation devrait s'améliorer pour la nouvelle campagne avec une reconquête des surfaces perdues de blé tendre suite à l'augmentation des prix. Toutefois, la hausse du coût de production et les difficultés potentielles d'accès aux engrais pourraient pénaliser la production. En ce début d'année 2022, l'invasion de l'Ukraine rend le futur des filières grandes cultures bretonnes difficilement prévisible.



193

€/tonne

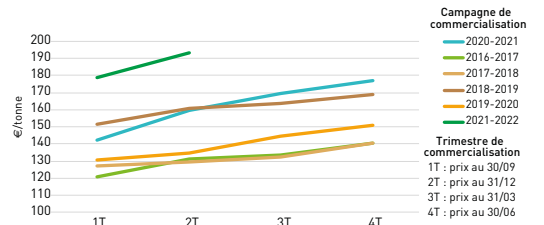
Le prix moyen du blé payé aux producteurs bretons au 1^{er} semestre de commercialisation 2021-2022



PRIX ET REVENUS

A l'issue du 1^{er} semestre de la campagne de commercialisation 2021/2022, le prix moyen du blé payé aux producteurs bretons a dépassé les 193€/tonne, soit 21% de plus qu'à la fin du 1^{er} semestre 2020/2021. Il était déjà de 179€/tonne en début de campagne, soit supérieur de 26% à celui du 1^{er} trimestre de la campagne de commercialisation de 2020/2021. Plus de 1,7 million de tonnes de blé ont été collectées en Bretagne le premier semestre de commercialisation 2021/2022 contre 1,1 million lors de la campagne médiocre de l'an passé. La hausse spectaculaire des cours a pu compenser la hausse des coûts de production. Si l'accès aux engrais s'avère difficile du fait du conflit russo-ukrainien, les rendements et la qualité des grains pourraient être pénalisés en 2022.

Le prix moyen du blé payé aux producteurs bretons s'accroît au 1^{er} semestre de 2021/2022



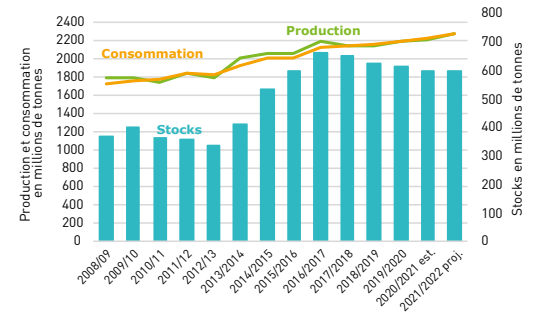
Source : FranceAgriMer au 11/03/2022



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Cela fait maintenant quatre années que les stocks mondiaux n'ont pas augmenté et ils devraient rester stables selon les projections. La production de céréales 2021/2022 atteint à nouveau un record avec 2 286 millions de tonnes produites soit un million de moins que la consommation mondiale. Le ratio stock/consommation du blé est confortable et stable depuis l'année dernière (35%). A contrario, le stock du soja est plutôt inquiétant. Il est attendu à 16Mt pour la période 2021/2022 soit seulement un million de tonnes de plus qu'à la période 2020/2021 qui avait vu le stock de soja chuter, passant de 24 Mt à 15Mt. Le ratio stock/consommation du maïs reste peu élevé (24%) bien que les stocks aient augmentés de 10Mt.

2021/2022 : nouveau record de production et de consommation de céréales dans le monde



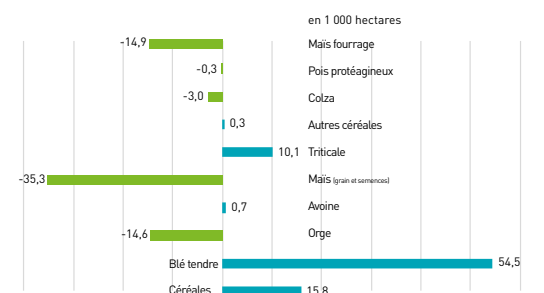
Source : Conseil International des Céréales au 07/03/2022



AUTRES ÉLÉMENTS

Les surfaces de blé tendre breton ont augmenté de 2% en 2021 par rapport à la moyenne des cinq dernières années. En 2020, elles avaient baissé de 21%. La Bretagne a emblavé 54 500 ha de cultures en 2021. Les cultures de triticales gagnent 10 100 hectares en Bretagne. Cela représente +45% de surfaces par rapport à la campagne précédente et +44% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La surface de maïs grain-semences augmente de 12% par rapport à la moyenne quinquennale bien qu'elle se soit réduite 35 300 ha par rapport à l'an passé où la culture avait connu une explosion de ses surfaces (+51 000 ha annuellement). L'orge et l'avoine perdent plus de 10% de leurs surfaces par rapport aux dernières années.

+21% de surfaces de blé en Bretagne par rapport à la campagne précédente



Source : Agreste - situation mensuelle au 09/03/2022

410

€/tonne rendu Rouen pour le blé tendre en mars 2022



+45%

C'est l'accroissement des surfaces de triticales en Bretagne en 2021

Les dynamismes de marchés en 2021

La fin de campagne de commercialisation 2020/2021 s'est achevée avec des prix fluctuants sur les marchés. Avec un pic à 224 €/tonne en février 2021 et des prix jonglant autour des 215 €/tonne au 2nd semestre, la campagne 2020/2021 terminait déjà avec le cours du blé tendre (rendu Rouen) le plus haut de ces dernières années (209 €/tonne en juin 2021 contre 179 €/tonne en juin 2020).

Depuis, le cours du blé tendre a enregistré une croissance exponentielle avec un démarrage à 207 €/tonne en juillet, au début de la campagne 2021-2022. En décembre 2021, le cours avait bondi de 35% par rapport à décembre 2020.

Les causes de cette hausse des cours sont multiples. Parmi ces causes : les mauvaises récoltes européennes de 2020, les vagues de froid en Ukraine et en Russie ne protégeant pas assez les cultures, la diminution des stocks mondiaux de blé à l'échelle mondiale et la forte demande chinoise en céréales. En début d'année 2021, l'instauration d'une taxe russe à l'export dans le but de protéger le marché intérieur rajoute encore une tension supplémentaire sur les marchés.

L'augmentation du cours du maïs, liée notamment aux sécheresses en Amérique du Sud et à la mauvaise récolte étasunienne, a également tiré le cours du blé à la hausse par effet de ricochet. Les cours étaient de 212 €/tonne en avril 2021 et ont terminé à 250 €/tonne en décembre avec un pic annuel à 267 €/tonne. Les difficultés d'accès aux engrais et l'explosion de leur coût pourraient pousser les pays producteurs à se focaliser sur des cultures moins exigeantes en intrants comme le soja.

Les protéagineux n'ont pas échappé à la hausse des cours. Le pois alimentaire est passé de 265 €/tonne en avril 2021, à environ 330 €/tonne en décembre. La flambée des prix des

céréales relance l'intérêt des fabricants d'aliments de bétail pour les protéagineux.

En ce début d'année 2022, la guerre en Ukraine rend imprévisible les marchés avec un cours du blé qui a déjà dépassé les 410 €/tonne. Le maïs a également bondi à 360 €/tonne.



Un avenir incertain

Le prix du lait payé au producteur a connu une forte hausse en 2021, conséquence d'un marché mondial des commodities laitières sous tension, en particulier depuis l'automne. Néanmoins, cette hausse des prix permet tout juste de compenser l'accroissement des charges qui pèsent sur les producteurs. Par ailleurs, entre diminution des cheptels, renouvellement des générations et crise du lait bio, la production bretonne doit faire face à de nombreux enjeux.



23 000

€/UTA

C'est le résultat courant avant impôts des éleveurs laitiers bretons spécialisés en 2020

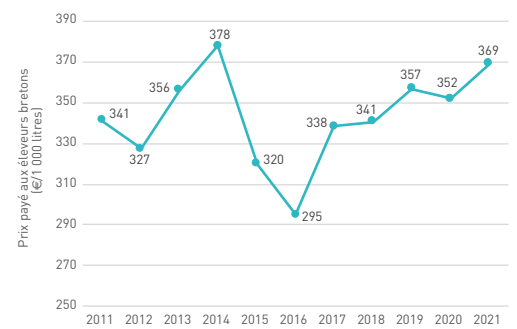


PRIX ET REVENUS

Après un léger repli en 2020, le prix du lait est reparti à la hausse en 2021, avec une croissance de la moyenne annuelle de 4,8%. Le prix du lait breton, toutes primes et qualités prises en compte, atteint ainsi 369 € les 1 000 litres, soit la 2^e meilleure moyenne annuelle de ces dix dernières années, après 2014.

Le revenu disponible des exploitations spécialisées en lait conventionnel du réseau Inosys Grand Ouest s'établit en 2021 à 32 000 €/UMO, soit 6 000 €/exploitant de plus que la ferme laitière moyenne de l'Ouest selon le Rica. Le principal facteur explicatif de cette différence de revenu est le niveau de production par vache plus élevé (+800 litres/VL).

Un prix du lait en forte hausse



Source : enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer au 18/03/2022



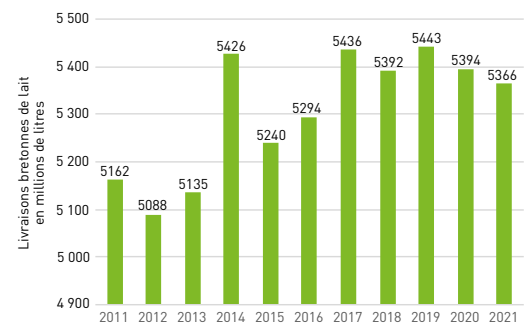
DYNAMIQUES DE MARCHÉ

En 2021, la collecte bretonne a atteint 5,3 Mds de litres, ce qui correspond à un recul de -0,53% par rapport à 2020. Au niveau national, le recul est plus prononcé : -1,5%.

Au printemps, il a été observé une hausse de la collecte liée à la bonne productivité des prairies. Cependant, à partir de septembre, la collecte bretonne a décroché. Cela est dû à une diminution de l'usage des concentrés dont le prix s'est fortement accru cette année. En effet, l'indice des prix « Ipampa - aliments achetés » a augmenté de 13,6% en un an.

À ces éléments conjoncturels s'ajoute l'érosion structurelle du cheptel breton. En décembre 2021, le nombre de vaches laitières présentes sur le territoire est en recul de 2,6% par rapport à décembre 2020. Le cheptel diminue pour la 4^e année consécutive.

Des livraisons bretonnes de lait en faible repli



Source : Agreste - FranceAgriMer - SAA, enquête mensuelle laitière au 18/03/2022

19 809

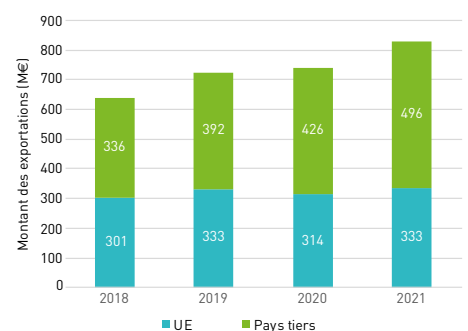
C'est le nombre de vaches laitières en moins dans le cheptel breton entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021



AUTRES ÉLÉMENTS

Les exportations de l'ensemble des produits laitiers de la Bretagne augmentent en valeur de 8,7% en 2021. La croissance est tirée par la Chine, qui devient le 1^{er} client de la région, et par le marché européen. En revanche, les exportations bretonnes de la catégorie « produits laitiers et fromages » chutent en Algérie (-60,8%), en raison de l'arrêt des importations de poudres de lait à partir de septembre, et au Royaume-Uni (-40,9%), principalement sur les fromages. À noter la mondialisation croissante de la production bretonne, la part « hors UE » des exportations passant de 57,5% en 2020 à 59,8% en 2021.

Des exportations bretonnes de plus en plus tournées vers les marchés extra-européens



Source : Douanes au 11/02/2022

Les dynamismes de marchés en 2021

En 2021, la production laitière connaît un repli dans plusieurs des principaux bassins exportateurs mondiaux, notamment : -3,3% en Nouvelle-Zélande et -2,1% en Australie. Seuls les Etats-Unis voient leur production augmenter en 2021 par rapport à 2020 : +1,4%, mais la dynamique depuis l'automne est à la baisse. Par exemple, sur le seul mois de janvier 2022, la production est inférieure de -1,6% par rapport à janvier 2021. Les raisons sont diverses : diminution tendancielle du cheptel dans plusieurs pays européens, augmentation des coûts des compléments

et des engrais qui conduit à réduire leur usage et joue à la baisse sur la productivité des vaches laitières, et des conditions météorologiques défavorables en Nouvelle-Zélande. **À l'opposé, la demande chinoise a été particulièrement dynamique cette année : +15% sur le beurre, +31% sur la poudre de lait écrémé, +38% sur la poudre de lait entier.** Seules les poudres de lait infantiles ont été délaissées par le géant asiatique, ceci étant dû à une chute de la natalité infantile. **Cette discordance entre offre et demande au niveau mondial entraîne une hausse marquée des**

cours des produits laitiers, en particulier depuis l'automne : +67% sur le prix du beurre et +49% sur les poudres de lait écrémé en un an. **Cependant, cette hausse ne se répercute pas avec la même ampleur sur le prix du lait payé aux producteurs français**, les opérateurs profitant peu de cette valorisation des produits laitiers en raison de contrats engagés avant la hausse des cours sur les marchés mondiaux. Ainsi, l'augmentation du prix du lait payé au producteur breton (+10,5% entre décembre 2020 et décembre 2021) ne permet pas de compenser l'accroissement des charges mesuré par l'indice lpampa - Lait de vache (+12,7% sur la même période).

En France, la consommation des ménages est à la baisse pour tous les produits laitiers par rapport à 2020, suite à la réouverture progressive de la restauration hors domicile. Néanmoins, en comparaison avec 2019, les achats des ménages sont en progression sur tous les produits laitiers conventionnels hors laits liquides. Les crèmes, en particulier, sont plébiscitées : la consommation des ménages a augmenté de 10% entre 2019 et 2021, traduisant l'attrait du fait-maison.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
Le coût de l'énergie. Un maintien du coût des intrants à des niveaux élevés aura un impact sur la production des principaux bassins exportateurs, en particulier en Europe et aux Etats-Unis.	
La demande chinoise. Si l'hypothèse de constitution de stocks en 2021 est avérée, la demande chinoise pourrait ralentir en 2022, ce qui dénouerait les tensions sur les marchés des matières grasses.	
Egalim 2. Les négociations commerciales se réalisent dans le cadre de la mise en œuvre d'Egalim 2, qui prévoit notamment que les prix de production soient pris en compte dans les contrats. Cependant, nous n'aurons une visibilité sur l'impact de cette loi qu'à partir de la fin de l'année 2022.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

La filière laitière bio fait face à une **crise de surproduction**. Portée par des conditions météorologiques favorables et par une vague de conversions qui n'a pas cessée depuis 2016, la collecte régionale s'est accrue de 14,2% en un an tandis que la consommation des ménages a chuté sur tous les produits laitiers par rapport en 2020. Cependant, 2020 avait été une année exceptionnelle en termes de consommation des ménages, et la situation est moins préoccupante comparée à 2019 : seule la consommation de beurre (-3%) et d'ultra-frais (-8%) est déclinante. Les collecteurs ont eu recours à différentes solutions pour faire face à cette situation : arrêt des conversions hors installations, déclassement d'une partie de la collecte en lait conventionnel sans OGM, etc. En décembre 2021, le lait bio breton s'est vendu 2,8% moins cher qu'en décembre 2020.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'enjeu majeur qui ressort du recensement agricole 2020 est le **renouvellement des générations**. Plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus



de 50 ans. Cet enjeu est particulièrement crucial pour les filières d'élevage et notamment la filière laitière : **la Bretagne a déjà perdu 25% de ses exploitations en bovin lait en dix ans** (baisse allant de 22,5% en Ille-et-Vilaine à 29% dans le Morbihan), **et les effectifs de vaches laitières ont été réduits d'un tiers sur cette même période.**

À travers l'entrée en vigueur d'Egalim 2, les relations entre les acteurs de la filière constitueront un autre enjeu majeur en 2022. Il existe une attente forte vis-à-vis de la mise en œuvre d'Egalim 2 pour prendre en compte les hausses du montant des charges de production dans les négociations de prix. Les premiers retours des négocia-

tions commerciales indiquent que sur une moyenne de 7% d'accroissement des charges de production, de collecte et de transformation, seuls 3 à 4%, correspondant à l'accroissement du coût des matières premières, ont été pris en compte dans les contrats négociés entre industriels et distributeurs. Ces résultats sont jugés insuffisants, notamment au regard des tensions sur les marchés provoquées par la guerre russo-ukrainienne.

A ce titre, la structuration de la partie amont en OP puis en AOP, ainsi que le développement des contrats tripartites, constituent autant d'opportunités de peser dans la balance des négociations sur l'ensemble de la filière.

Une organisation consolidée

La baisse des importations chinoises et la très forte hausse du coût des intrants mettent les exploitations porcines bretonnes sous pression. Avec peu de perspectives de baisse du prix des intrants, l'équilibre financier des fermes dépendra d'un ajustement à la hausse des prix. Dans ce contexte difficile, la filière consolide son organisation avec la création de l'AOP Grand Ouest rassemblant la moitié de la production française.



40 500

euros/ETP non salarié
C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de porcs en 2020

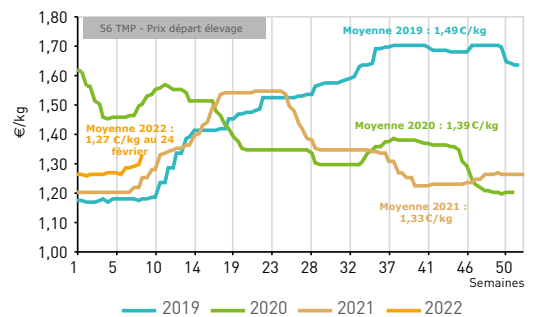


PRIX ET REVENUS

Le prix moyen du porc s'établit à 1,33€/kg de carcasse en 2021 au MPB. Il est en baisse de 3,5% par rapport à 2019 et quasiment au même niveau que les 1,35€/kg de la moyenne quinquennale. Alors que les cours commencent l'année 2021 à un niveau très bas, dans le sillage d'une fin d'année 2020 peu porteuse, ceux-ci remontent fortement au printemps pour atteindre 1,54€/kg en juin. Puis les cours refluent continuellement pour finir 2021 à 1,26 €/kg.

L'année 2022 commence sur les mêmes bases bien qu'un frémissement à la hausse est perceptible au cours du mois de février. Alors que les producteurs de porcs ont connu de bons résultats économiques en 2020, 2021 a été moins fructueuse d'autant que les coûts de production ont fortement augmenté sur la période.

Un prix moyen 2021 en recul par rapport à 2020



Source : Marché du Porc Breton (MPB) au 24/02/2022

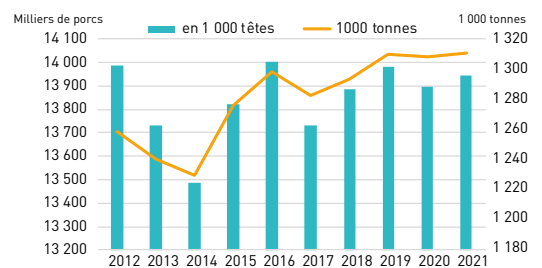


DYNAMIQUES DE MARCHÉ

La Bretagne abat 13,994 millions de porcins en 2021, soit une très légère hausse par rapport à 2020. Le poids moyen des carcasses étant aussi resté stable à 94 kg, les abattages en tonnages sont quasiment inchangés à 1310 milliers de tonnes. Six groupes réalisent l'essentiel de ces abattages avec en tête la coopérative Cooperl qui en assure 28,6% en 2021. Suivent ensuite par ordre d'importance : le groupe Agromousquetaires (18,2% des abattages régionaux), Jean Floch à 16,6%, Kermené (14,2%), Bigard (12,7%) et enfin Abera avec 9,4% des porcs bretons abattus.

Au niveau national, les abattages sont aussi stables en 2021 par rapport à 2020 : 23,204 millions d'animaux pour 2 205 milliers de tonnes.

Stabilité des abattages de porcs en Bretagne



Source : Agreste-Draaf Bretagne-Enquête mensuelle au 24/02/2022

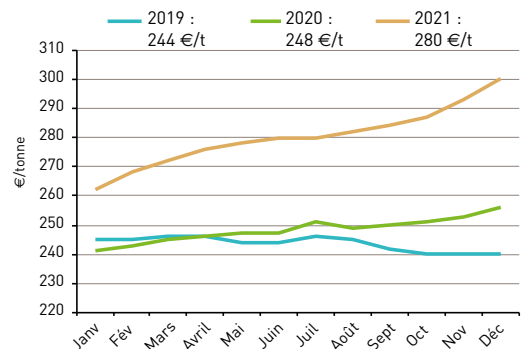


AUTRES ÉLÉMENTS

La hausse des coûts de production, et plus particulièrement de l'aliment, est l'élément marquant de la filière porcine bretonne en 2021. Dans le sillage du marché des céréales, le prix de l'aliment Ifip connaît une forte inflation cette année passant de 262€/tonne en janvier à 300€/tonne à la fin de l'année soit une croissance de 13% par rapport à 2020.

Les perspectives pour 2022 sont très incertaines. Les stocks de céréales sont bas dans la plupart des pays exportateurs et les crises géopolitiques ne permettent pas d'avoir de la visibilité. Une détente des prix semble cependant l'option la moins probable à ce stade.

Le prix de l'aliment grimpe fortement en 2021



Source : IFIP au 03/03/2022

59%

Part de la Bretagne dans le total des abattages français de porc



+1,6%

Évolution de la consommation française de porc en 2021 par rapport à 2020

Les dynamismes de marchés en 2021

Ciseaux des prix. C'est l'expression qui caractérise le marché du porc en 2021. Les éleveurs sont en effet confrontés à une baisse des cours. Malgré un rebond estival, le prix du MPB chute à partir de juillet. **Le fort ralentissement des importations chinoises en provenance de l'UE** se fait ressentir sur l'ensemble du marché européen. L'Empire du Milieu décide en effet de favoriser sa production après deux années de forte baisse de production du fait de la Fièvre Porcine Africaine (FPA). Les

exportations européennes vers ce pays dévissent de 20 % sur l'année. Bien que d'autres destinations compensent en partie cette perte, la répercussion sur les prix est rapide.

Par ailleurs, dans le prolongement de deux années favorables, la production européenne progresse de 2% en 2021 par rapport à 2020. L'Espagne continue son développement, l'Allemagne est en retrait alors que la France est en position médiane. Ses abattages sont stables en 2021 par rapport à 2020 à

2,205 millions de tonnes. **La Bretagne voit aussi le niveau de ses abattages inchangés sur cette période à 1,310 million de tonnes.**

Un an après le début de la crise Covid, les consommations européenne et française ont bénéficié de la réouverture progressive de la restauration. Elles augmentent respectivement de 3% et 1,6%. Cela a aussi favorisé les échanges : les importations françaises croissent de 9,9% et les exportations de 3,7%.

Si les prix de vente ne se sont donc pas particulièrement effondrés en 2021 par rapport à 2020, ceux des intrants ont connu une forte inflation. **Le prix de l'aliment n'a cessé de grimper, mettant les trésoreries des exploitations en difficulté.** Ainsi, le prix de l'aliment Ifip flirte avec la marque des 300€/kg début 2022. Les perspectives sont très incertaines du fait de stocks de céréales très bas au niveau mondial et de tensions géopolitiques. Le plan d'urgence pour la filière décidé début 2022 pour un montant total de 275 millions d'euros permettra d'amortir en partie cette crise.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
Le prix de l'aliment est très élevé en ce début 2022 et en forte hausse depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Il n'y a pas de détente envisageable avant les récoltes de l'été. Au-delà, les prévisions sont aléatoires mais l'état des stocks mondiaux ne laisse pas présager de retour à la situation de 2020. Le revenu des éleveurs en sera affecté.	
La FPA continue sa progression en Europe. Est-ce que la France réussira à rester indemne ? Si des cas venaient à se déclarer en France, quelles conséquences pour les exportations françaises ?	
La loi Egalim 2 entre en vigueur cette année. Elle oblige les acheteurs à prendre en compte les coûts de production. Cela pourrait avoir un effet favorable sur les prix payés aux éleveurs du maillon agricole.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

2021 marque la naissance de l'AOP du Grand Ouest. En gestation depuis 2018, cette association regroupe dix OP. La Cooperl, 1^{ère} OP porcine française (5,6 millions de porcs charcutiers) n'est cependant pas de la partie. L'AOP du Grand Ouest représente un potentiel de 2 000 producteurs et 11,5 millions de porcs produits, soit la moitié de la production française. Un de ses objectifs est **de renforcer le pouvoir de marché des éleveurs adhérents à ces dix OP** et aussi de coordonner la réponse aux attentes.

Du côté des abatteurs, **Cooperl propose de reprendre l'abattoir Gad à Lampaul Guimiliau**, fermé en 2013. Cooperl envisage de démarrer l'activité par une unité de congélation (50 salariés) afin d'exporter vers la Chine. Elle compte investir ensuite dans un outil d'abattage-découpe de porcs très automatisé, avec la création de 500 emplois. Cette reprise permettrait à la coopérative d'être présente dans un secteur géographique avec une grande capacité de production de porcs.

Autre projet, **Avril est entré en négociation exclusive avec Bigard pour la vente de son abattoir de porc Abera**,

situé en Ile-et-Vilaine. Bigard renforcerait aussi fortement son poids en Bretagne. Ainsi les deux réunis représenteraient quasiment 23% des abattages contre 28% pour la Cooperl qui demeurerait donc le premier groupe dans la région.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **la castration à vif des porcelets mâles est interdite en France.** Toute castration doit désormais se réaliser par anesthésie ou par l'immunocastration. Ces deux méthodes entraînant des surcoûts, les OP négocient avec les abatteurs pour trouver des modalités de valorisation des animaux castrés et des mâles entiers. Les acteurs doivent donc s'adapter à cette obligation qui complexifiera les marchés et les cotations.

Le sanitaire demeure un enjeu fort pour 2022. La FPA continue de progresser en Allemagne et des premiers cas sont apparus en Italie du nord, à seulement une centaine de kilomètres de la frontière française. La France risque donc plus que jamais d'être elle aussi touchée par cette épidémie. **Les autorités ont cependant réussi à signer un accord de zonage avec**



la Chine : les restrictions aux importations concerneraient seulement la zone géographique où un cas est repéré, les autres régions pouvant continuer à exporter vers ce pays. La France négocie avec d'autres pays tels que le Japon et les Philippines pour obtenir un accord similaire.

Un triptyque destructeur

Crise liée au Covid-19, flambée des coûts de production et épidémie de grippe aviaire sont les trois éléments déstabilisateurs que la filière avicole bretonne a dû affronter en 2021. Si la crise covid semble refluer en 2022, les deux autres facteurs sont plus que jamais d'actualité et secouent l'ensemble des acteurs.



108000

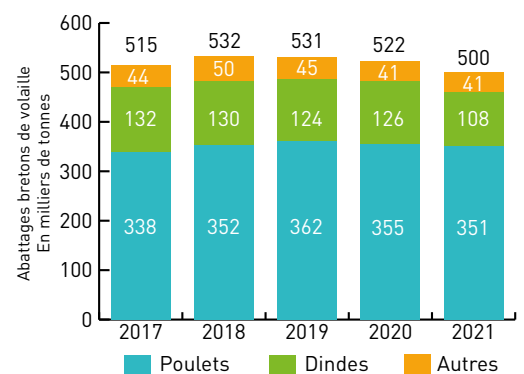
tonnes de dindes ont été abattues en Bretagne en 2021



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

La Bretagne a abattu 499 500 tonnes de volailles en 2021, soit 4,2% de moins qu'en 2020. Le poulet représente 70% des volumes. Pour la 2^e année consécutive, il affiche une baisse de ses abattages, de 1,2% par rapport à 2020. Sous l'effet de stocks abondants, les abattages de dinde bretonne chutent de 14,3% en 2021 par rapport à 2020. Après le léger rebond de l'année passée, la filière dinde renoue avec la spirale négative des dernières années. Le canard, 3^e espèce avicole par ordre d'importance dans notre région, retrouve des niveaux d'abattages plus habituels après une année 2020 perturbée par la fermeture de la restauration. 19 000 tonnes ont été ainsi abattus, contre seulement 17 300 en 2020.

L'abattage breton de volailles tombe au niveau des 500 000 tonnes en 2021



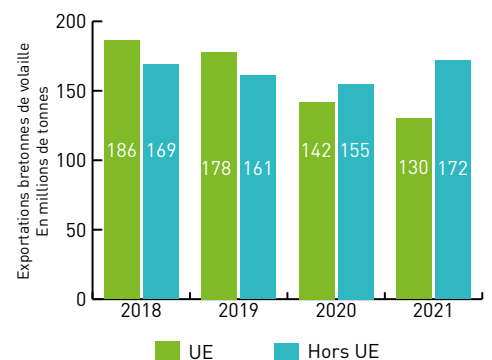
Source : Agreste - Draaf Bretagne, enquête auprès des abattoirs au 17/03/2022



DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Les exportations bretonnes de viande de volailles s'élevaient à 302 millions d'euros en 2021 et sont en hausse de 1,7% par rapport à 2020. Depuis 2020, les exportations vers les pays tiers sont supérieures à celles vers les pays de l'UE. Cela s'explique par les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 qui ont affecté les échanges intra-européens mais aussi par le départ du Royaume-Uni de l'UE au 1^{er} février. Ce pays a importé 25 millions d'euros de viande de volaille bretonne en 2021. Cela représente 8% des exportations régionales. En 2021, les exportations bretonnes ont baissé de 8% vers l'UE mais augmenté de 10% vers les pays tiers. Le courant d'affaires vers l'Arabie Saoudite s'est maintenu malgré des cas de grippe aviaire détectés en France.

Regain des exportations bretonnes de volailles vers les pays tiers



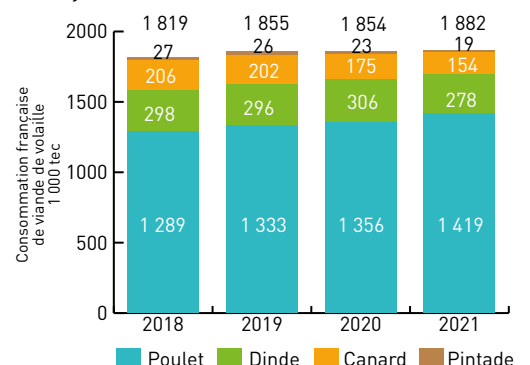
Source : Douanes au 17/03/2022



LA CONSOMMATION

La consommation française de volaille s'établit à 1,88 million de tonnes en 2021, en hausse de 1,5% par rapport à 2020. Le poulet est une fois de plus le moteur de cette croissance (+4,6%) et représente désormais les trois quarts de la consommation totale de volaille. En revanche, les autres espèces ont vu leur consommation décroître en 2021. Dans le prolongement de 2020, le canard et la pintade ont chuté de respectivement 12% et 17%. La crise sanitaire continue de perturber ces marchés pour lesquels la restauration hors domicile est essentielle. La dinde est aussi en fort repli, à -9% après un léger rebond en 2020.

Progression de la consommation française de volailles en 2021



Source : FranceAgriMer d'après SSP et douane française

29%

de la valeur des exportations bretonnes de viandes de volailles en 2021 se fait avec l'Arabie Saoudite



15%

Part de la dinde dans la consommation française de volaille

Les dynamismes de marchés en 2021

Hausse des coûts de production, influenza aviaire et conséquences de la crise sanitaire sont les trois éléments marquants pour la filière volaille de chair bretonne en 2021. En ce qui concerne les coûts de production, **l'indice Itavi qui mesure le coût de l'aliment s'accroît de 14% en poulet au cours de l'année 2021** passant de 109 en janvier à 125 en décembre. La hausse se poursuit en 2022 du fait de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. L'inflation touche aussi les prix de l'énergie et plus particulièrement ce-




lui du gaz qui sert à chauffer les bâtiments. Dernier effet collatéral de cette flambée du prix des matières premières, la construction ou rénovation d'un bâtiment est devenu trop onéreuse pour de nombreux éleveurs, **le nombre de projets est donc en forte diminution.**

La grippe aviaire est venue une fois de plus perturber le marché en 2021. Durant l'hiver 2020-2021, c'est surtout la région du sud-ouest de la France qui avait été touchée. Cela avait amené certains pays clients de la France,

notamment asiatiques, à restreindre leurs importations. Depuis novembre 2021, de nouveaux cas se sont déclarés en France. Épargnée la plus grande partie de l'hiver, la Bretagne est finalement aussi touchée par cette épidémie à partir de mars 2022. Cela risque de sérieusement ébranler le secteur : abattages préventifs, pertes de débouchés à l'export, désorganisation, etc.

La crise du Covid a continué à peser sur la filière bretonne. La réouverture de la restauration a permis de retrouver un débouché important pour la région. Mais cela s'est aussi accompagné d'une pression accrue de la concurrence européenne : les importations de viandes de volailles sont en hausse de 16,8% en volume en 2021, principalement en provenance de Pologne, Pays-Bas et Belgique. Les espèces de canards et de pintades, habituellement surconsommées en restauration, continuent de pâtir du contexte Covid : les Français boudent toujours ces produits.

Enfin, la production de dinde en Bretagne plonge de 14% en 2021. Consommation en berne et concurrence européenne expliquent ce nouveau revers pour cette espèce.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
L'influenza aviaire est un paramètre qui a le potentiel de fortement déstabiliser le secteur de la volaille en Bretagne. Il y a un risque que l'épidémie prenne de l'ampleur ce printemps avec de grosses conséquences sur la production et les marchés.	
Le coût des matières premières continuent de monter en flèche en ce début d'année. La disponibilité de certains produits est même dans certains cas remise en cause. La rentabilité de l'ensemble du secteur sera affectée par ce contexte.	
Face à des surcoûts incompressibles pour la filière, la hausse des prix de vente semble inévitable mais sera-t-elle suffisante ? Quelle sera la réaction des consommateurs dans un contexte budgétaire contraint ? La volaille demeurant meilleur marché que les autres viandes, ce qui est un atout pour tirer son épingle du jeu.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

En 2021, LDC a repris officiellement le volailler breton Ronsard (160 millions de chiffre d'affaires, 775 salariés), filiale du groupe coopératif Eureden. L'autorité de la concurrence a autorisé ce rachat à la condition que des abattoirs soient cédés pour maintenir une concurrence suffisante pour les éleveurs de volailles. Ainsi l'abattoir CADF, au Faouët (Morbihan), spécialisé dans la dinde, ne fait pas partie de la transaction et reste propriété du groupe Eureden. L'abattoir de Bignan est cependant bien repris par LDC qui projette d'y construire un nouvel abattoir d'une capacité de 800 000 poulets par semaine, destinés à fournir les marchés de l'agro-industrie et de la restauration hors foyer.

L'Arabie Saoudite a annoncé vouloir être autosuffisante en volailles à l'horizon de 2030. A ce jour, le pays est autosuffisant à 60% en viandes de volailles. L'Arabie Saoudite est le 1^{er} client de la viande de volaille bretonne. Avec 87 millions d'euros exportés en 2021, ce pays représente 29% de parts de marché pour la région. Si ce pays



atteint son objectif, l'avenir de la filière régionale d'export est menacé.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'évolution de l'épidémie d'influenza aviaire sera déterminante en 2022. Alors que se sont déclarés des cas au mois de mars, quelle sera l'ampleur de la crise ? Est-ce qu'elle reprendra lors de l'hiver 2022-2023 ? L'interprofession Anvol a déjà estimé que la filière volaille fait face à la plus grave crise sanitaire de son histoire. La Bretagne risque, elle aussi, de faire face à des abattages massifs, une désorganisation du secteur et des pertes de débou-

chés, notamment à l'export.

La très forte inflation des coûts de production est l'autre enjeu majeur perceptible à ce stade. Les conditions sont réunies pour qu'elle se prolonge tout au cours de l'année. **L'enjeu est, pour la filière, de pouvoir répercuter ces surcoûts aux clients finaux.** La loi Egalim 2 doit faciliter ce processus mais des forces contraires seront à l'œuvre, celle de la sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs en étant une majeure. La viande de volaille a néanmoins l'atout d'être moins chère que les autres, ce qui la préserve partiellement.

L'œuf bio dans le dur

Après l'euphorie de la demande en œufs en 2020, le marché a souffert d'un retour à la normale de la demande française et principalement en œufs alternatifs. Le dynamisme de la demande à l'exportation a tout de même permis d'alléger le marché intérieur. L'œuf bio a été le premier impacté, alors que le renforcement du cahier des charges bio européen va entraîner une hausse du coût de production qui devrait être répercutée sur le prix au détail.



+4,8%
pour la cotation de l'œuf calibré M en 2021 comparé à 2020

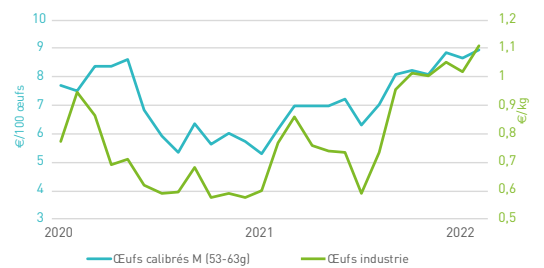


COTATIONS

Après un début d'année relativement stable, la cotation de l'œuf calibré a pris des couleurs à partir du 2nd trimestre, en raison d'une offre limitée, du fait de la hausse des réformes de poules, et d'une augmentation de la demande allemande et de la RHD. Le marché s'est redressé à partir de l'été jusqu'à la fin de l'année, grâce à une bonne demande des grossistes et détaillants. La cotation annuelle moyenne de l'œuf calibré M atteint 7,19 €/100 œufs, elle est supérieure de 4,8% à celle de 2020.

De son côté, le prix de l'œuf industrie a connu un 1^{er} semestre baissier pour atteindre un minimum de 0,59 €/kg en juillet, inférieur de 16% à celui du 1^{er} semestre 2020, mais comparable à celui du 1^{er} semestre 2019. A partir de septembre la hausse de la demande permet l'amélioration des cours. La cotation moyenne atteint 0,82 €/kg en 2021, en hausse de 19% par rapport à 2020, mais stable par comparaison avec 2019.

Une reprise des cotations au 3^e trimestre



Source : FranceAgriMer-RNM - Les Marchés au 21/02/2022

Le prix des œufs bio baisse de **1,2%** au détail

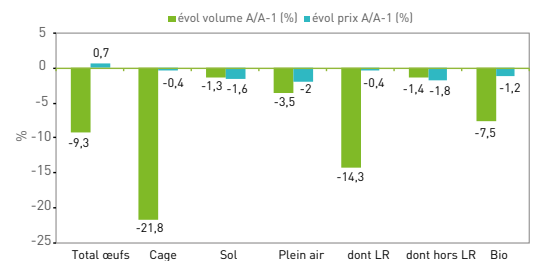


DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Pour la consommation à domicile, l'œuf alternatif (sol, plein air et bio) est plébiscité et représente 66% des achats en 2021. Les achats d'œufs de poule par les ménages français ont reculé de 9,3% entre 2020 et 2021. Cependant, avec le confinement lié à la Covid-19, 2020 avait été une année exceptionnelle avec une hausse des achats d'œufs de 11%. La cage continue sa chute avec des achats en baisse de 21,8% pour ne représenter plus que 26% des achats des ménages contre plus de 37% en 2019. Ce sont les œufs au sol qui ont le moins reculé, suivis des œufs plein-air. Les œufs bio déclinent de 7,5% mais restent 6% au-dessus de leur niveau de 2019.

Les prix au détail de toutes les catégories d'œufs ont diminué, avec -1,8% pour le Label Rouge et -1,2% pour le bio.

Toutes les catégories d'œufs sont concernées par le recul des achats des ménages en 2021



Source : FranceAgriMer, KANTAR Worldpanel au 25/02/2022

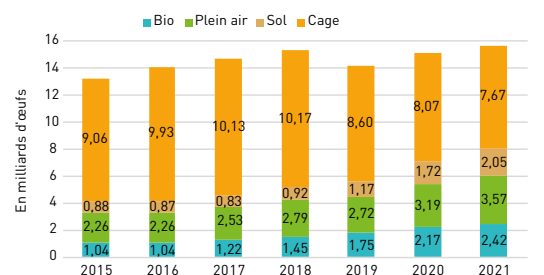


AUTRES ÉLÉMENTS

Avec 15,7 milliards d'œufs produits en 2021, la production française d'œufs de consommation augmente de 3,7% en un an, soit un niveau supérieur à l'année record 2018. Les productions alternatives représentent désormais plus de la moitié des volumes contre 39% deux ans plus tôt.

Les filières sol et plein-air restent dynamiques avec des hausses de production respectives de 19,2% et 11,9% sur un an. La croissance en bio se poursuit (+11,5%) mais à un niveau moindre que les années précédentes. L'œuf cage continue son repli initié en 2019, avec une baisse annuelle de 4,9% (-10,8% sur deux ans).

Les œufs alternatifs représentent plus de la moitié des œufs produits en France



Source : Agreste au 21/02/2022

En **4** ans la production française d'œufs bio a doublé

Les dynamismes de marchés en 2021

L'offre a été limitée en début d'année suite à la hausse de l'abattage de poules de réforme afin d'assainir le marché, ce qui a permis un raffermissement des cours. Au printemps, face aux incertitudes sanitaires du Covid-19, la demande s'affaiblit et des déséquilibres de marché se font sentir, principalement en sol, plein air et bio. Pendant ce temps, la production augmente, de nombreux opérateurs continuant leur transition de la cage vers



l'alternatif. Il en découle une surproduction persistante, en particulier en bio, qui entraîne un déclassement des œufs à des prix bien inférieurs au coût de production.

La hausse des exportations françaises observée en 2020 (+6,4%), s'est confirmée en 2021, avec une progression de 8%. En œufs coquille le développement des ventes est sensible à destination de l'Allemagne. De leur côté, les importations poursuivent leur baisse ini-

tiée en 2020. Les achats à la Pologne d'œufs coquille diminuent fortement. L'amélioration de la balance commerciale française entamée en 2020 se confirme en 2021 avec une progression de 20 millions d'euros enregistrée sur les neuf premiers mois de 2021.

Après déjà +5% entre 2019 et 2020, l'indice Itavi annuel des matières premières pour l'aliment poules pondeuses progresse de 25% entre 2020 et 2021. À noter aussi la hausse du coût des emballages, de l'énergie, du transport et de la main d'œuvre qui impacte les centres de conditionnement.

Après une année 2020 très favorable aux œufs bio, 2021 montre un net retournement de situation. La hausse de la production a atteint 24% en 2020/2019, puis 11% en 2021/2020, alors que la demande des ménages ne suit pas. Afin d'assainir le marché, les opérateurs ont accéléré les réformes et allongé les vides sanitaires. Des opérations de promotion, rares en produits biologiques, ont permis de désengorger en partie les centres de conditionnement.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
Pour la deuxième année consécutive, la flambée des cours des matières premières entraîne une hausse du coût de l'aliment : +15 % sur un an pour la poule pondeuse en février 2022, après déjà +25 % en 2021/2020.	
L'ovosexage augmente le coût de production des œufs et entraîne des distorsions de concurrence, la France et l'Allemagne étant les seuls pays de l'UE à être concernés. La grande distribution s'est engagée à prendre en charge une partie de ce surcoût. Qu'en est-il du reste ?	
Le nouveau cahier des charges en œufs bio va renchérir le coût de production. Quelle sera l'attitude du consommateur si cette hausse est répercutée sur le prix de vente des œufs au détail ?	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

Afin de se recentrer sur la transformation du végétal, **le groupe Avril a annoncé en avril 2021 son intention de vendre ses activités de conditionnement d'œufs Matines et de transformation Ovoteam.** Ces deux sociétés (six sites de production dont deux en Bretagne, Naizin dans le Morbihan et Plaintel dans les Côtes d'Armor) assurent 60 % des débouchés des éleveurs du groupe et représentent un quart des œufs consommés en France. L'entreprise Matines s'approvisionne auprès de 277 éleveurs de poules pondeuses en France. En ce début d'année 2022, la cession des deux entités n'est toujours pas finalisée.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La **nouvelle réglementation européenne en production d'œufs biologiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les poulettes doivent passer un tiers de leurs 18 premières semaines en extérieur et bénéficier d'une alimentation à 100 % biologique (contre 95 % auparavant). Ces nouvelles contraintes risquent de faire diminuer la productivité des poules et entraîner une baisse des mises en place, et donc de la production. La nouvelle contrainte concernant les poulettes va augmenter le coût



de production d'environ 0,3 € par boîte de six œufs.

Le décret précisant la **mise en place de l'ovosexage compte tenu de l'interdiction du broyage des poussins** est paru en février 2022. Outre les 15 millions d'euros d'investissement nécessaires pour l'équipement des couvoirs, le coût annuel de cette nouvelle technologie d'ovosexage, importée d'Allemagne, a été estimé par la filière à 64 millions d'euros, soit un surcoût d'un minimum de 0,3 €/œuf. La filière va devoir réus-

sir à appliquer cette loi, tout en préservant la compétitivité et la souveraineté de la filière sur les poussins, les poulettes, les œufs coquilles et les ovoproduits. La filière française des œufs est autosuffisante depuis au moins une dizaine d'années. Une harmonisation des règles européennes semble également indispensable à la préservation de la compétitivité de la filière. Aujourd'hui, la France et l'Allemagne sont en effet les seuls pays de l'UE à s'être soumis à cette obligation d'ovosexage.

Une embellie mais des bémols

Plusieurs années de décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants français expliquent en partie la bonne tenue des marchés en 2021. La réouverture progressive de la restauration en Europe aide aussi le secteur français à trouver des débouchés à l'export pour ses mâles. La hausse du coût des intrants apporte une ombre à ce tableau. Le secteur du veau de boucherie y est particulièrement exposé d'autant qu'il ressort tout juste de deux années de crise.



14000

€/UTA

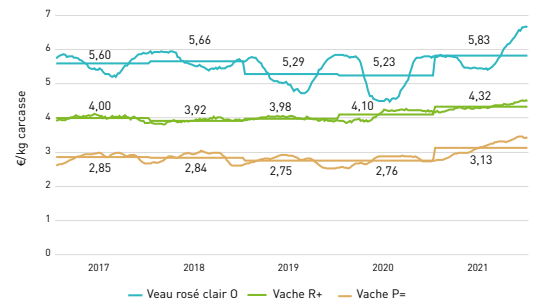
C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de viande bovine en 2020



PRIX ET REVENUS

Les cotations grimpent pour tous les types de bovins en 2021. Les vaches laitières de réforme sont celles qui bénéficient le plus de la bonne conjoncture : le prix moyen des vaches P= s'accroît de 13% en 2021 par rapport à 2020. Les jeunes bovins allaitants, après une mauvaise année 2020, voient leurs cours grimper continuellement en 2021 et finissent l'année à 4,55€/kg de carcasse pour les JB U-. Le prix des femelles allaitantes s'élève à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis 2013. Après deux années de crise, le marché des veaux de boucherie connaît aussi une embellie en 2021 mais doit faire face à la hausse du prix des intrants. Les résultats courants par UTA des exploitations spécialisées en viande bovine devraient s'être améliorés en 2021 par rapport à leur niveau très bas en 2020.

Des hausses pour toutes les catégories de bovins



Source : Agreste - FranceAgriMer - Cotations régionales hebdomadaires au 15/02/2022

313000

tonnes

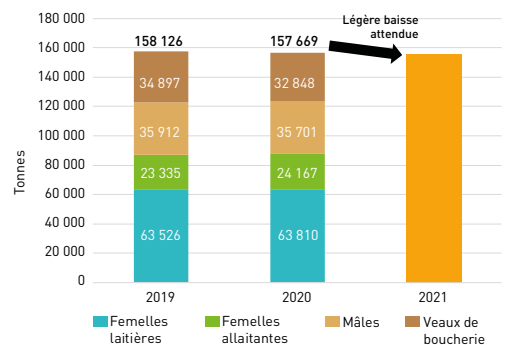
C'est la quantité de viande bovine abattue en Bretagne en 2021



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Les chiffres de l'EDE sur le nombre de gros bovins bretons prenant la direction de l'abattoir montrent que ceux-ci sont légèrement inférieurs en 2021 par rapport à 2020. La baisse est de 1,6% et de 1,5% respectivement pour les mâles et les vaches laitières. Le nombre de vaches allaitantes bretonnes abattues s'accroît en revanche de 4%. Enfin, la production régionale de veaux de boucherie baisse de 1% en têtes sur l'année. La production bretonne ne représente qu'environ la moitié des abattages régionaux de bovins. En 2021, ces derniers sont en légère diminution par rapport à 2020.

Nouvelle baisse de la production bretonne attendue en 2021



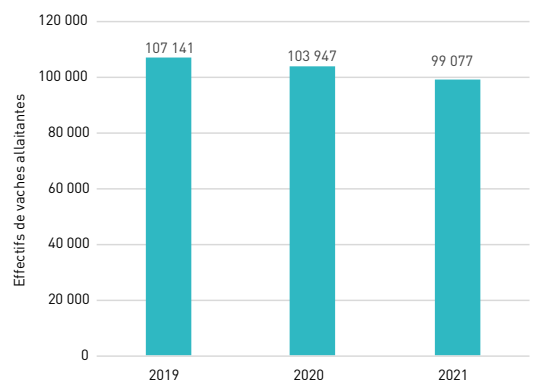
Source : Agreste, SAA au 15/02/2022



AUTRES ÉLÉMENTS

Le cheptel allaitant breton poursuit sa décapitalisation en 2021. La région compte désormais moins de 100 000 vaches allaitantes. Leur nombre recule de 4,7% en 2021 par rapport à 2020. Sur dix ans, la chute s'élève à 16%. Nous assistons donc à une accélération de ce mouvement ces dernières années. Concernant le cheptel laitier, le nombre de vaches s'établit à 727 000 fin 2021. Les effectifs baissent pour la 3^e année consécutive. Ils sont désormais repassés au-dessous du niveau des années 2010. Le nombre de vaches allaitantes bio est de 8 680 en 2020 soit 8,4% des effectifs totaux.

Le nombre de vaches allaitantes passe sous la barre des 100 000 en Bretagne



Source : Infocentre des EDE du Grand Ouest au 31/12/2021

Les dynamismes de marchés en 2021

Deux principaux moteurs des marchés des gros bovins sont à l'œuvre en 2021. Le premier est un certain retour à la normale après une année bousculée par le Covid-19 : la restauration rouvre partout en Europe et les échanges commerciaux retrouvent des niveaux habituels. Le deuxième est le manque de bovins en Europe. Il en résulte que les cotations sont en hausse sur tout le continent.

Les prix des jeunes bovins (JB) illustrent bien cette situation. Au plus bas en 2020 faute de demande des clients habituels que sont l'Italie, l'Allemagne et la Grèce, la réouverture de

la restauration et la relance du tourisme stimulent la demande. Les exportations françaises de viande bovine progressent de 9% en 2021. Le JB U-gagne 0,76€/kg de carcasse en un an pour atteindre 4,55€/kg fin 2021.

Si les importations progressent aussi de 10%, la bonne demande et l'inflation des prix partout en Europe expliquent la hausse marquée des cotations des vaches laitières. La vache laitière P= voit ainsi son cours progresser de 25% entre décembre 2020 et décembre 2021 pour atteindre 3,43€/kg de carcasse.

Quant aux vaches allaitantes, elles

avaient déjà connu une bonne année 2020 grâce à un niveau soutenu de la demande en viande française. En 2021, cela reste vrai. La consommation française est stable (-0,2%) mais l'offre a commencé à baisser à partir de l'été pour l'ensemble des bovins, ce qui soutient les cours à des niveaux élevés. La cotation de la vache R+ finit l'année à une moyenne de 4,32€/kg, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2013. Au niveau régional, la production de gros bovins devrait être restée stable en 2021 mais cela cache une décapitalisation structurelle du troupeau ce qui, à moyen terme, mènera à une baisse de production de gros bovins.

Le marché des veaux de boucherie redresse la tête en 2021 après deux années de crise aiguë. Les intégrateurs avaient fortement réduit les mises en place pour rééquilibrer le marché. Les cours s'en ressentent puisqu'ils repassent au-dessus de la moyenne quinquennale. Une embellie entachée par la forte hausse des coûts de production, notamment +36% en un an pour la poudre de lactosérum qui représente une composante importante de l'aliment des veaux. L'accroissement du prix de l'énergie pénalise aussi les éleveurs.

Les éléments de marché à surveiller en 2022

Effet attendu sur le marché

La production française de viande bovine devrait baisser de 1,4% en 2022. C'est la conséquence de la réduction du cheptel laitier et allaitant depuis plusieurs années. La tendance étant la même en Europe, cette baisse de l'offre devrait soutenir les cours.



La loi Egalim 2 est entrée en vigueur fin 2021. Elle prévoit que les coûts de production doivent être pris en compte lors des négociations commerciales. En 2022, nous pourrions juger si cette loi aura un effet sur les termes des contrats et donc sur le revenu des éleveurs.



Le coût des intrants a fortement augmenté en 2021 : +12% pour l'Ipampa viande bovine. Les marchés des matières premières devraient rester élevés en 2022. Cela pèsera sur le résultat des exploitations et sur leurs investissements.



Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

En 2021, la France a préparé son plan stratégique national (PSN) dans le cadre de la future programmation pour la Pac 2023-2027. Ce PSN prévoit un changement majeur pour le secteur des bovins : les aides couplées aux bovins laitiers et allaitants seront fusionnées. Cette aide sera désormais fixée à l'UGB avec une différence qui demeure cependant entre UGB allaitant et non allaitant. Les estimations de l'Institut de l'Élevage montrent que pour l'ensemble du 1^{er} pilier, **la baisse moyenne des aides pour les producteurs de viande bovine serait de 2,5%**. Il y aura cependant des différences notables entre exploitations selon leur profil naisseur ou naisseur engraisseur et selon leur assolement. Reste aussi la question du 2^d pilier et des MAEC qui sont importantes pour de nombreuses exploitations.

En veau de boucherie, **la hausse du coût de l'aliment a poussé les intégrateurs à adapter leurs formules** : les aliments solides prennent encore plus de place aux dépens des aliments lactés. La conséquence est un allourdisse-



ment des carcasses et un allongement de la durée d'élevage.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Avec la promulgation de la loi Egalim 2, **la contractualisation devient obligatoire entre les producteurs de bovins et leurs premiers acheteurs cette année**. Elle s'applique dès le 1^{er} janvier pour les JB, génisses et vaches de race à viande ainsi que les bovins vendus sous signe de qualité. A partir du 1^{er} juillet seront concernés les brouillards et enfin les animaux du troupeau laitier à partir du 1^{er} janvier 2023. La contractualisation se fait sur une du-

rée minimum de trois ans et celle-ci devra comporter obligatoirement une référence aux coûts de production. Face à un tel bouleversement des pratiques, cette contractualisation se met en place doucement en ce début d'année. L'avenir nous dira si elle a un réel effet sur la pérennité de l'activité des éleveurs.

Un des enjeux majeurs pour la filière veaux de boucherie porte sur **l'évolution des attentes et de la réglementation concernant le bien-être animal**. Celle-ci aura des conséquences sur les bâtiments, sur la conduite d'élevage ainsi que le transport des veaux.

Des coopératives légumières dynamiques

Encore une année où les conditions climatiques ont fortement impacté autant les apports que la consommation de légumes. En légumes biologiques, les apports ont progressé alors que la dynamique de consommation de 2020 ne s'est pas maintenue. 2022 sera une année de défis avec la hausse du prix de l'énergie et la mise en place de la loi Agec.



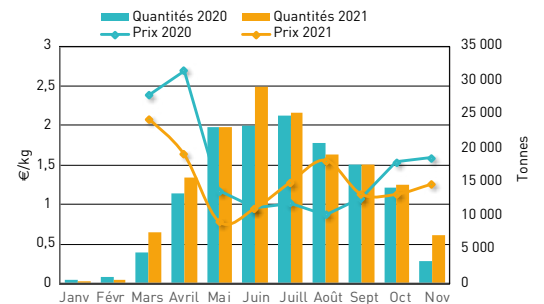
1316 kg

C'est la quantité de tomates achetées par les ménages français en 2021

MARCHÉ DE LA TOMATE

Les surfaces augmentent de 2% dans l'ouest de la France alors qu'elles sont stables au niveau national. Les températures relativement basses en mai et juin ont limité la demande alors que les apports progressaient. Une météo maussade en début d'été limite les apports, puis l'amélioration de la météo favorise la demande permettant un accroissement du prix. Mais en fin de campagne, la concurrence est forte avec les tomates d'importation, les stocks qui se forment finissent par peser sur les prix. Les volumes de production bretons progressent de 9% sur l'année 2021 par rapport à 2020, mais sont en baisse de 8% par rapport à la moyenne quinquennale. Le prix est en recul de 11% par comparaison avec celui de 2020, mais proche de la stabilité par rapport à la moyenne quinquennale (+1%).

Des prix inférieurs à ceux de 2020

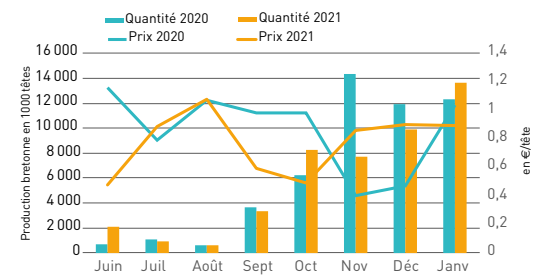


Source : Agreste Draaf Bretagne au 01/03/2022

MARCHÉ DU CHOU-FLEUR

La diminution des surfaces implantées se poursuit, de -1% au niveau national et de -2% dans l'ouest. Par rapport à la moyenne quinquennale, les surfaces reculent respectivement de 6% et 7%. Les conditions météorologiques ont cette année encore impacté la récolte, avec la fraîcheur des températures au printemps, un été très variable, puis les conditions météorologiques favorables de début d'automne. La production nationale recule de 6%. En Bretagne, les apports diminuent de 11% sur un an et de 19% par rapport à la moyenne quinquennale. Grâce une amélioration en fin d'année, le prix annuel 2021 est supérieur à celui de 2020.

Des apports de chou-fleur en nette baisse



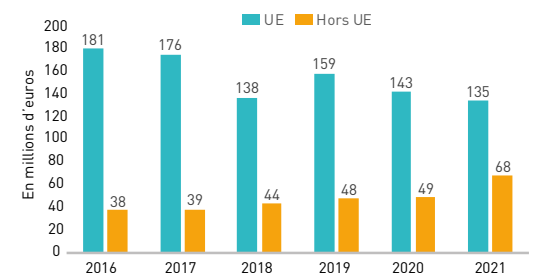
Source : Draaf Bretagne-SRISE et RNM au 01/03/2022

AUTRES ÉLÉMENTS

Les exportations bretonnes de légumes s'élèvent à 203 millions d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2020. La situation diffère en volume, avec des exportations en baisse de près de 5%.

L'Allemagne reste la 1^{ère} destination, suivie des Pays-Bas et de l'Italie. Les ventes progressent sensiblement en valeur vers l'Allemagne et les Pays-Bas alors qu'elles diminuent vers l'Italie. Ces trois pays représentent 42% des exportations totales bretonnes de légumes en valeur. Le Royaume-Uni est la première destination hors UE, en 4^e position générale, avec des ventes en hausse de 47% par rapport à 2020, mais de seulement 13% par rapport à 2019. L'Egypte vient en 2^e position avec des achats en progression d'un tiers.

Les exportations bretonnes retrouvent leur niveau de 2019



Source : Douanes au 11/02/2022

11%

Baisse des apports bretons de choux-fleurs en 2021 par rapport à 2020

6%

Hausse des exportations bretonnes en 2021 par rapport à 2020





Les dynamismes de marchés en 2021

En début d'année, les températures basses dynamisent la consommation des produits saisonniers, mais ralentissent aussi la production. L'épisode de gel d'avril a impacté les apports et la qualité de plusieurs légumes. Durant l'été, la météo est instable sur l'ensemble du territoire, avec des averses, un manque d'ensoleillement et des températures fraîches dans le nord qui n'ont pas été favorables à la consommation des produits estivaux. Les températures fraîches ont aussi

limité l'offre (surtout en tomates). À partir de septembre, les températures douces pour la saison favorisent les apports mais ne sont pas favorables à la consommation de légumes de saison. La demande de la restauration collective est peu dynamique. Au 1^{er} semestre les achats des ménages sont restés dynamiques, en lien avec le report d'une partie de la consommation hors domicile. Sur les dix premiers mois de 2021, les volumes d'achat de légumes frais compte tenu

des fermetures de la restauration sont en baisse de 1,5% par rapport à la même période de 2020 mais en hausse de 2,7% par rapport à la moyenne quinquennale.

L'année 2021 a été difficile pour les légumes bio. Selon Interfel, la consommation de fruits et légumes bio a dévissé. Elle baisse de 11% en 2021 par rapport 2020 et de 6% par rapport à la moyenne 2016-2018, en raison d'une diminution de la demande de la part de la classe moyenne qui doit faire face à la hausse des autres postes budgétaires, comme par exemple l'énergie. La restauration hors domicile ne concerne que 10% de la consommation totale de légumes bio. Du côté de la production, les conversions ont été dynamiques en 2020 par rapport à 2019, avec une progression des surfaces certifiées bio de 19% au niveau national et de 16% en Bretagne. Pour la première fois, selon l'Agence Bio, les surfaces en conversion diminuent, de 8% au niveau national et de 25% au niveau breton.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
La suppression des emballages plastiques pour la plupart des légumes depuis début 2022 oblige les opérateurs de la filière à se tourner vers d'autres contenants qui ne permettent plus de visualiser le produit. Quelle sera l'attitude du consommateur en rayon ?	
La hausse du prix des différents intrants (énergie, emballages...) impacte largement la production sous serres, sachant que l'énergie représente un tiers du coût de revient en tomates sous serres.	
Selon une enquête financée par Interfel et FranceAgriMer, 93% des Français continuent d'avoir une confiance élevée dans les légumes frais. Cette confiance est principalement portée par l'origine des produits citée spontanément par 32% des Français comme le 1 ^{er} facteur de réassurance.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

En 2021, les coopératives légumières ont porté d'importants investissements avec des axes variés. Après dix ans de travail, la Sica de Saint-Pol a mis en service sa nouvelle plateforme logistique Vilar Gren. Elle permettra de regrouper sur un même site de 18 ha (dont 7 ha de bâtiment), 80% des volumes de légumes frais de ses 800 adhérents. Les 20% restants seront pilotés à partir de cette même plateforme. En regroupant l'offre sur un même site, les surcoûts liés à son éloignement géographique des grands axes logistiques européens vont diminuer de 30% et les émissions de CO₂ seront réduites de 20%... L'axe choisi **par Savéol est l'agrandissement de sa ferme de production des insectes auxiliaires nécessaires à la protection des cultures sous serres**, soit en 2020, dix millions de punaises prédatrices et 130 millions de micro-guêpes parasites alors produites sur 4500 m². Cet investissement va permettre à la coopérative de développer ses gammes de produits cultivés sans pesticides et bio, et de soutenir ses projets de recherche en protection des cultures. De leur côté, les **Maraîchers d'Armor ont créé la filiale Cotocoop, afin de développer des actions de proximité**. Un partenariat avec une conserverie locale permet de valoriser les légumes de la région. Les produits seront commercialisés dans le nouveau magasin Coco & Co à Paimpol.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La loi Agec contraint la filière légumes à évoluer vers des emballages sans plastique pour le conditionnement des fruits et légumes bruts frais de moins d'1,5 kg. Selon Interfel, plus de 65% des ventes sont réalisées en vrac et la filière des fruits et



légumes représente seulement 1,5% des plastiques alimentaires. De plus, il n'existe pas d'harmonisation des règles au niveau communautaire.

La filière cherche des solutions, mais le client exprime le besoin de voir le produit, ce que ne permet pas le carton. Le vrac peut être une solution pour certains produits, mais il ne permet pas de mettre en avant les marques développées par les entreprises. Il n'est pas non plus adapté pour les produits les plus fragiles, comme les fraises qui bénéficient d'une dérogation jusqu'en 2026, ou le coco de Paimpol.

Rattrapage en fin de saison

Après le plébiscite des consommateurs en 2020 pour les légumes transformés, les industriels ont voulu refaire leurs stocks et prévu des surfaces en hausse. Mais les conditions climatiques difficiles ont entraîné l'abandon de surfaces. Les prévisions de semis pour 2022 sont proches de la moyenne quinquennale mais la concurrence des céréales et les coûts des intrants risquent d'entraîner une révision à la baisse des semis.



26 055

ha : c'est la surface semée en légumes pour la transformation dans le Grand Ouest en 2021



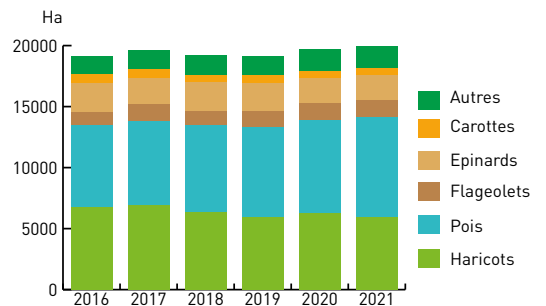
SURFACES SEMÉES

Afin de respecter la confidentialité, le Cénaldi a redécoupé les bassins de production. La Bretagne fait partie du « Grand Ouest » avec les Pays de Loire et le Centre-Val-de-Loire.

Le pois est le légume le plus semé avec 10 203 ha en 2021, suivi par les haricots (8 690 ha). Les surfaces en pois ont augmenté de 10 % l'année passée par rapport à 2020, alors que celles des haricots ont reculé de 5 %. La progression atteint 9 % pour les surfaces en épinards et flageolets (respectivement 2 358 ha et 2 215 ha).

Par rapport à la moyenne 2016-2020, le pois et les flageolets sont les légumes qui ont le plus progressé (respectivement +18 % et +14 %) à l'inverse des haricots et des carottes qui voient leurs surfaces diminuer respectivement de 6 % et 2 %.

Des surfaces semées en légumes transformés en hausse de 4 % dans le Grand Ouest en 2021



Source : Cénaldi 2022

67 %

Part de consommation à domicile dans les débouchés des légumes transformés



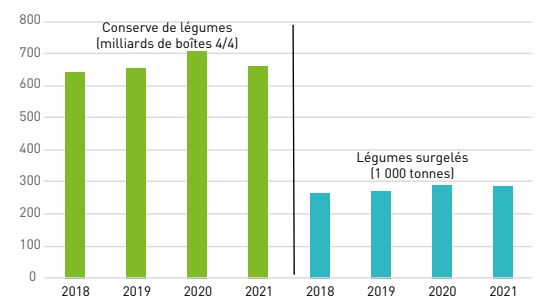
DYNAMIQUES DE MARCHÉ

En 2021, la consommation à domicile des légumes en conserve a diminué de 11 % en 2021 par rapport à 2020 et de 2,3 % par rapport à la moyenne 2018-2020. Le bio progresse de 45 % en volume entre 2019 et 2020 pour représenter en 2020, 6 % du marché.

La consommation de légumes surgelés recule de 7 % en 2021 par rapport 2020 et de 2,3 % par rapport à la moyenne 2018-2020. Le bio progresse mais de manière plus mesurée que les légumes en conserve avec une hausse de « seulement » 5 % entre 2019 et 2020.

Que ce soit en surgelés ou en conserves, le recul de la consommation observé par rapport à 2020 s'explique par des volumes consommés à domicile supérieurs à la moyenne lors des confinements.

Un recul de la consommation à domicile en 2021



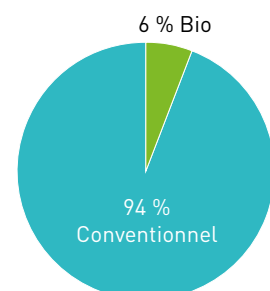
Source : Unilet 2022



AUTRES ÉLÉMENTS

Les surfaces en légumes bio semées en France continuent d'augmenter. Elles représentent 6 % des surfaces nationales, en hausse de 8 % pour les haricots et de 2 % pour les pois. Les rendements en pois bio sont inférieurs de 40 % à ceux du conventionnel. Avec des abandons et des refus atteignant un taux moyen de 29 %, les volumes récoltés sont en baisse par rapport à 2020. Par contre l'amélioration des rendements en haricots bio en 2021 permet une progression des volumes récoltés de 18 %.

6 % des surfaces françaises de légumes pour la transformation consacrés au bio



Source : Unilet 2022

x2
Développement en 3 ans des volumes de légumes bio transformés en France

Bilan de campagne 2021

Après une saison 2020 marquée par les plus mauvais rendements depuis dix ans, les résultats 2021 sont meilleurs. La Bretagne a souffert d'une météo pluvieuse et froide à certaines périodes et les attaques de mouches ont impacté de nombreuses parcelles.

Après un début de campagne difficile en raison de la pluviométrie, l'amélioration des conditions climatiques en fin de saison ont permis un certain rattrapage.

En pois, la Bretagne représente environ 7400ha sur un total national de 10400ha. Avec la hausse des surfaces de 4% au niveau national, les industriels avaient comme objectif de re-faire les stocks. Mais les conditions climatiques difficiles ont entraîné des abandons de surfaces. Ceux-ci sont supérieurs de 34 points à ceux de 2020. En Bretagne, compte tenu des conditions climatiques, il y a eu des retards dans les semis et toutes les surfaces

n'ont pas été récoltées. Finalement les rendements ont été corrects malgré des attaques de mouches des semis. La campagne est déficitaire de 5% par rapport aux prévisions.

En haricots, les surfaces semées sont en baisse dans le Grand Ouest. Les rendements sont inférieurs aux prévisions en raison de la mouche des semis qui a amputé une récolte qui s'annonçait bonne. La campagne se termine sur un déficit d'environ 5% en national et 8% dans le Grand Ouest.

La campagne de flageolets s'est bien déroulée, avec des surfaces qui sont reparties à la hausse en 2021. Les bons rendements permettent de dépasser les prévisions de volumes de 2% dans le Grand Ouest.

Les éléments de marché à surveiller en 2022

La hausse des risques sur la culture de légumes et la concurrence d'autres cultures moins risquées et plus rémunératrices comme les céréales permettront-elles de maintenir un nombre suffisant de producteurs ?

Le développement de l'irrigation en Bretagne permettrait de régulariser en qualité et en volume la production face aux aléas climatiques mais les capacités mises en jeu restent insuffisantes face aux besoins.

Effet attendu sur le marché



Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

L'OP Légumes industrie Eureden est issue de la fusion des coopératives Cecab/d'Aucy et Triskalia au 1^{er} janvier 2021. La branche bio regroupe 125 producteurs bio exploitant 1300ha de légumes pour la surgélation et la conserve. En plus des légumes industriels majeurs, la gamme comprend aussi des courgettes, potimarrons, betteraves rouges. Pour 2022, l'OP envisage de poursuivre sa diversification et de renforcer ses volumes en pois et épinards pour lesquels la demande est plus forte.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La filière constate que de plus en plus de producteurs se détournent, au moins en partie, des productions légumières. Ceux-ci accordent dans leur assolement une part plus importante aux céréales, plus rémunératrices. Cette situation déjà perceptible ces dernières années s'amplifie avec la hausse des coûts des engrais, de l'énergie, de l'acier, des emballages en matière plastique, du transport et les difficultés de recrutement à la récolte et aussi dans les outils industriels. **La filière se demande si pour les années à venir les surfaces semées seront suffisantes et craint pour 2022 des déficits en matière de volumes pour les industriels.**

L'Unilet a démarré en 2021 une **dé-marche de Responsabilité Sociétale.**



La phase de diagnostic a été réalisée durant l'été, ce qui a permis de dégager les forces et les faiblesses de la filière. En fin d'année, les enjeux communs ont été identifiés et priorisés autour de trois piliers : **l'environnement** (utilisation responsable des intrants, gestion de la ressource en eau, protection de la biodiversité...), **la qualité et la nutrition des produits** (sécurité sanitaire,

alimentation saine, développement de produits responsables et accessibles) **et le sociétal** (juste rémunération des acteurs de la filière, attractivité des métiers). **La dernière phase devrait aboutir en juin 2022 avec la présentation des engagements, des objectifs et des indicateurs ainsi que les premiers plans d'action pour chaque enjeu prioritaire.**

Une reprise sous tension

L'agroalimentaire profite du redémarrage tonique de l'économie mondiale, grâce notamment à un marché extérieur en bonne forme. Les investissements, mis en pause en 2020, ont ainsi pu être réalisés. Cependant, le secteur fait face à de nombreuses turbulences : difficultés d'approvisionnement, forte hausse du coût de l'énergie et des matières premières, manque de main d'œuvre... Face à une visibilité incertaine, la prudence reste de mise pour l'industrie agroalimentaire.



+7,2%

de chiffre d'affaires dans les IAA françaises en 2021 par rapport à 2020



ACTIVITÉ

L'activité industrielle française a rebondi après le choc lié à la pandémie de Covid-19 avec une consolidation de sa production sur l'année 2021. Pour autant, elle ne retrouve pas ses niveaux d'avant-crise ; certains secteurs comme les matériels de transport, et notamment l'automobile, restent fortement impactés. L'industrie agroalimentaire contribue activement à la bonne tenue du secteur industriel français. Ce dynamisme se ressent aussi en Bretagne. D'après une enquête de Banque de France, le chiffre d'affaires des industries agricoles et agroalimentaires régionales a progressé de 5,7% par rapport à 2020, sous l'effet de l'allègement des mesures sanitaires et d'une reprise vigoureuse des exportations (+8,7%).



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

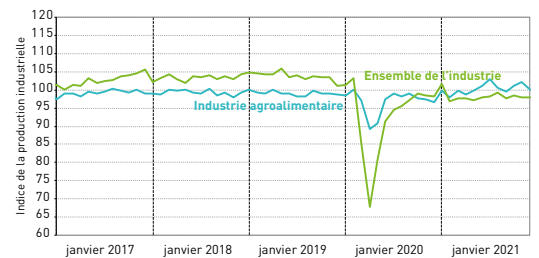
En 2020, la gestion de l'urgence, face à la pandémie et à la nécessité de s'organiser pour continuer à nourrir la population, avait pris le pas sur les investissements prévus. Ainsi, de nombreux projets avaient été retardés. En dépit d'un environnement économique et sanitaire toujours incertain en 2021, l'agroalimentaire breton a accéléré son effort : l'enquête de Banque de France estime que la progression annuelle des investissements est de 31,5%. Ce sursaut s'avère indispensable pour répondre aux défis de l'innovation, de la modernisation des outils et de la souveraineté alimentaire. Il a été encouragé par des conditions de financement favorables et par les subventions accordées dans le cadre du plan France Relance.



EN COMPLÉMENT

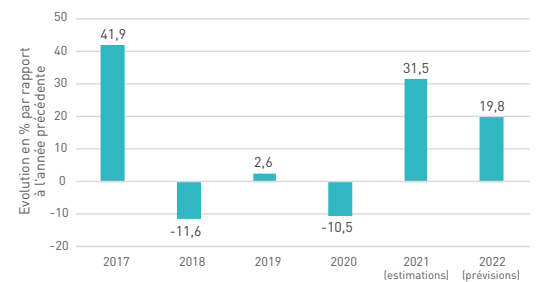
La reprise économique s'accompagne logiquement d'un recours accru à la main d'œuvre. Les embauches de salariés et d'intérimaires progressent tout au long de l'année 2021 pour atteindre 73 200 individus salariés et 12 400 ETP intérimaires au 3^e trimestre. Toutefois, ces recrutements ne sont pas si simples. D'après une enquête de Pôle Emploi, les IAA bretonnes ont jugé 58 % de leurs projets de recrutement difficiles. Avec un taux de chômage au plus bas, en Bretagne (6,5% au 3^e trimestre 2021) comme en France (7,4% au 4^e trimestre 2021), et une concurrence féroce entre secteurs d'activité pour le recrutement, de nombreux métiers sont en tension. La guerre des talents est déclarée et les IAA pèchent par manque d'attractivité.

La reprise économique se confirme pour l'industrie française, notamment pour l'agroalimentaire



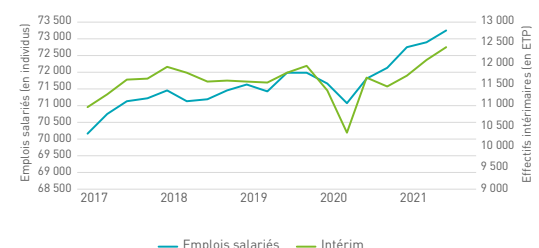
Source : INSEE - indice CVS et CJO : base 100 en 2015

Un rebond des investissements pour l'agroalimentaire breton



Source : Banque de France

Une mobilisation sans précédent des emplois salariés et intérimaires dans les IAA bretonnes



Sources : Insee, estimations d'emplois. Dares, DSN et exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

26,745

millions d'euros d'aides attribués aux outils bretons pour la modernisation des abattoirs dans le cadre du plan France Relance

12 200

ETP intérimaires en moyenne sur l'année 2021 dans les IAA bretonnes (+9,1% par rapport à 2020)

Les dynamismes de marchés en 2021

Pour la 2^e année consécutive, 2021 a été rythmée par les annonces de renforcement ou d'allègement des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Néanmoins, c'est bien le redémarrage énergique de l'économie mondiale qui caractérise cette année 2021. Dans ce contexte international de reprise d'activité, **la France affiche une croissance insolente de 7%. L'économie nationale a même dé-**

passé son niveau d'avant-crise depuis l'automne, portée notamment par une forte consommation des ménages. Cette progression rapide a pour conséquence une forte pression sur les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, **si 2020 avait fortement chahuté les débouchés des entreprises, 2021 est marquée par d'importantes difficultés d'approvisionnement**. En octobre, 45% des entreprises de l'industrie

française ont déclaré à l'Insee que ces contraintes limitaient leur production, ce qui se traduit par une hausse record des délais de livraison et des ruptures de stocks, et bien souvent des pénalités logistiques. Face à ces fortes tensions, l'Insee annonce une inflation en France de 1,6% sur l'année 2021.

L'agroalimentaire a donc évolué dans ce contexte inflationniste, que ce soit sur les matières premières, l'énergie, le transport ou encore les emballages. Si cela représente nécessairement une forte hausse des coûts de production, **le secteur agricole et agroalimentaire breton semble robuste et résilient**. D'après une enquête de Banque de France, **plus de la moitié des entreprises régionales du secteur ont vu leur rentabilité progresser ou se maintenir sur l'année 2021**. Avec la persistance annoncée des difficultés en 2022, la prudence est de mise : quasiment la moitié des entreprises interrogées envisage seulement une stabilité de leur rentabilité.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
La poursuite du redressement du marché extérieur devrait être favorable à l'agroalimentaire breton. D'après Banque de France, le secteur envisage une hausse du chiffre d'affaires à l'export de 12,1 % sur 2022, cependant, la crise russo-ukrainienne vient questionner ces anticipations optimistes..	
Les tensions inflationnistes vont se poursuivre en raison des difficultés d'approvisionnement et des tensions géopolitiques. L'inflation devrait connaître un pic en début d'année, en lien notamment avec la forte hausse du coût de l'énergie.	
L'alimentation et l'agriculture continuent d'occuper une place stratégique dans les programmes de soutien à l'investissement (4 ^e programme d'investissements d'avenir, plan France 2030) via le numérique, la robotique et la génétique.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

Comme en 2020, les industries agroalimentaires bretonnes ont tenu bon face à la pandémie de Covid-19, évitant les ruptures dans l'approvisionnement de la chaîne alimentaire. **Les entreprises bretonnes ont su faire preuve d'agilité dans la gestion du personnel pendant les périodes de mesures sanitaires renforcées**. Certaines ont tout de même annoncé avoir procédé à des fermetures de lignes de production par manque de main d'œuvre : **gérer les ruptures de produits faute de personnel est une nouveauté pour le secteur**. Pourtant, **les problématiques de recrutement de main d'œuvre ne sont pas récentes dans l'agroalimentaire** : elles ne font que s'accroître. L'Ania déplore ainsi la vacance de 60 000 postes à l'échelle nationale. Si le manque d'attractivité en est une des raisons, **la Bretagne est aussi particulièrement confrontée au problème de mobilité et d'accès au logement**, notamment sur les territoires littoraux. C'est un frein majeur à l'arrivée de nouveaux salariés dans la région.

D'autre part, **le contexte inflationniste des marchés fait douter l'agroalimentaire sur sa capacité à générer des marges positives**. Avec des négociations commerciales en début d'année qui ont abouti à une nouvelle déflation (-0,3%), 2021 aura finalement connu

une très modeste hausse des prix sur tous produits alimentaires confondus (+0,07%), avec une grande disparité entre les produits (forte inflation pour les pâtes mais déflation pour les produits laitiers).

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

2022 commence donc avec une sérieuse ambition de redonner de la valeur à l'alimentation via **un nouvel outil législatif en vigueur : la loi Egalim 2 qui impose, notamment, la non-négociabilité du prix des matières premières agricoles**. Si l'agroalimentaire ne remet pas en cause la nécessité d'améliorer les revenus agricoles, le secteur redoute la persistance de la guerre des prix entre distributeurs. La DGCCRF, qui contrôle les relations entre fournisseurs et distributeurs, annonce dès la fin février avoir engagé **des procédures pour non-respect des règles et prévoit des sanctions financières**. Depuis ces annonces et seulement quelques jours après leur clôture, les négociations commerciales ont été rouvertes sur décision du gouvernement compte tenu de la guerre en **Ukraine et de ses conséquences**.

Malgré cela, l'agroalimentaire anticipe une nouvelle baisse des marges de 7% sur l'année 2022 d'après l'Ania, qui pourrait s'aggraver encore dans le contexte géopolitique du printemps



2022. **Certaines entreprises pourraient donc rencontrer des difficultés à rembourser les prêts garantis par l'État contractés pendant la crise sanitaire**. L'industrie et l'agriculture représentent 10% des bénéficiaires.

Cela n'empêche pas l'agroalimentaire de s'engager dans l'adaptation face au changement climatique : économie et meilleure utilisation de l'eau, innovation sur des packagings durables, participation à la convention des entreprises pour le climat, etc.

Des exploitations agricoles moins nombreuses

Les premières données provisoires du recensement agricole 2020 montrent que, si la diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020, cette baisse est plus modérée que sur la décennie précédente. Les exploitations continuent de s'agrandir et celles de grande taille sont désormais plus nombreuses que celles de taille moyenne. En parallèle, la part des exploitations spécialisées en production végétale gagne du terrain face à l'élevage.



-8100

C'est la diminution du nombre d'exploitations agricoles en Bretagne entre 2010 et 2020

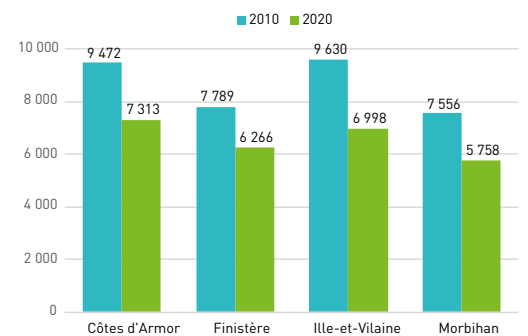


EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les exploitations agricoles bretonnes sont 26 335 en 2020, en baisse de 23,5% sur dix ans (France : -20%). Mais la baisse ralentit par rapport à la décennie précédente (-33% entre 2000 et 2010).

La diminution, plus forte en Ille-et-Vilaine (-27,3% soit -2630 exploitations), s'explique principalement par la disparition de 1400 élevages spécialisés en herbivores, dont près de 1200 élevages bovins. Dans le Finistère, la baisse est moins forte (-19,6% soit -1520 exploitations) grâce au développement des exploitations légumières (de 280 à 610 entre 2010 et 2020). À noter la perte de 380 exploitations finistériennes en « autres grandes cultures », ce qui comprend notamment les légumes de plein champ.

26 335 exploitations agricoles en Bretagne en 2020



Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire

-10%

C'est la diminution du nombre d'emplois en ETP dans les exploitations entre 2010 et 2020

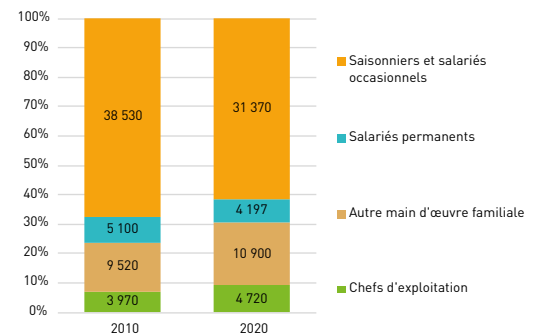


EMPLOIS

En 2020, 94490 personnes travaillent dans les exploitations de la région. Elles représentent 51200 actifs en équivalent temps plein (ETP). L'écart notable entre effectifs et ETP s'explique par l'importance du travail occasionnel et saisonnier en agriculture : ainsi, ce type d'activités a concerné 39260 salariés pour l'équivalent de 4720 ETP.

Globalement, les actifs familiaux réalisent 69% du volume de travail et le salariat, 31%. L'emploi en ETP baisse de 10% par rapport à 2010 : la diminution de 19% des ETP familiaux n'est pas complètement compensée par la progression de 16% des ETP salariés. Parmi ces derniers, les saisonniers et occasionnels progressent plus vite (+19%) que les permanents (+14%).

51 200 équivalents temps plein (ETP) en 2020



Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire

12670

C'est le nombre de chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus en 2020

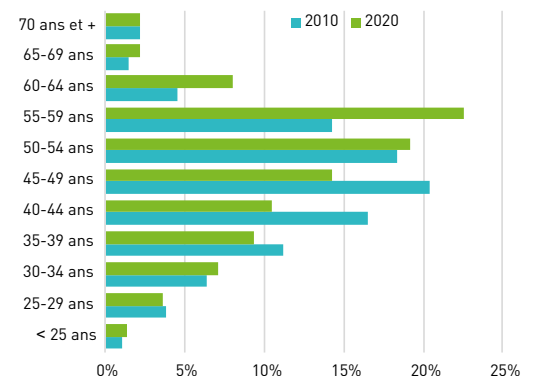


DEVENIR DES EXPLOITATIONS

Entre 2010 et 2020, la population des chefs d'exploitation a vieilli. Ainsi, la part des agriculteurs âgés de plus de 50 ans est passée de 41% à 54% sur cette période (+13 points) ; celle des plus de 55 ans est passée de 22% à 35% (+13 points).

En 2020, 4 290 exploitations ont au moins un chef âgé de 60 ans ou plus, soit 16% des exploitations. Pour 27% d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat ; pour 31%, la reprise est prévue (coexploitant, membre de la famille ou tiers) ; pour 11%, l'exploitation va disparaître au profit de l'agrandissement ; pour 1%, les terres iront vers un usage non-agricole. Pour les 31% restants, rien n'est déterminé.

35 % de chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 2020



Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire

Dynamiques d'évolution des orientations de production

La Bretagne reste une terre d'élevage puisque 63% des exploitations de la région sont spécialisées en production animale. Mais cette part est en recul de 6 points par rapport à 2010. **C'est la part des exploitations à spécialisation végétale qui gagne 7 points** : de 20% des exploitations en 2010, elles sont désormais 27% en 2020. Quant aux exploitations mixtes (polyculture, polyélevage), leur part est quasi stable (de 11 à 10%).

Le lait est toujours l'orientation agricole principale en Bretagne, avec 7360 exploitations spécialisées. Leur nombre di-

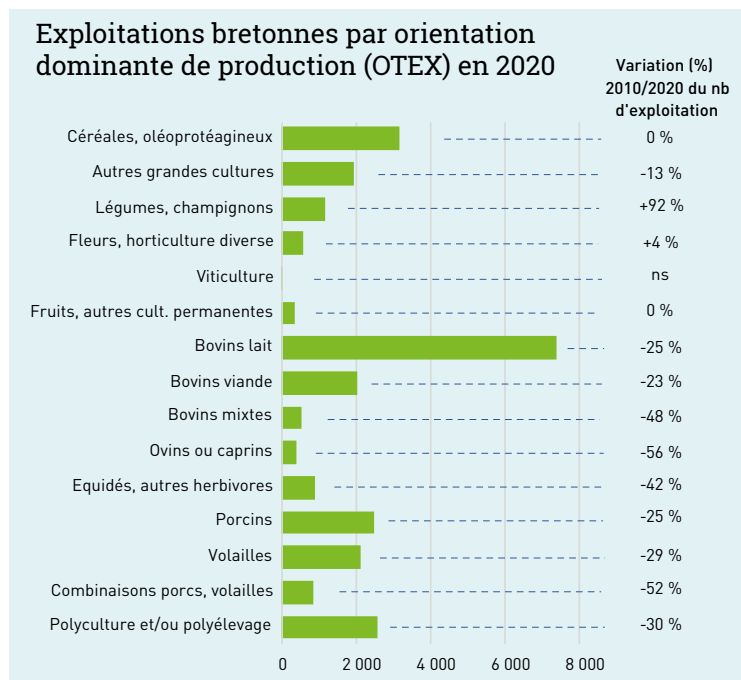
minue de 25% en dix ans (-2460 exploitations), ainsi que leur volume de travail (-15% soit -2580 ETP). Par contre, elles s'agrandissent fortement : en moyenne, une exploitation laitière faisait 68 ha en 2010 et 92 ha en 2020 (+24 ha). Globalement, le cheptel de vaches laitières reste stable en Bretagne (contre -6% en France).

Le nombre des exploitations spécialisées en porc et en volailles est également en baisse : respectivement -25% et -29% (soit environ -840 exploitations dans chacune de ces productions). L'emploi dans ces exploitations baisse également : -1170 ETP soit -17% en porc et -1430 ETP soit -26% en volailles. Le cheptel porcin diminue de près de 5% ; quant au nombre de volailles, il reste stable (-1%) mais avec une diminution des poulets de chair (-6%) et une augmentation des poules pondeuses (+4%).

Du côté des **productions végétales**, le nombre des exploitations orientées en **autres grandes cultures** (surtout les légumes destinés à la transformation ou légumes industrie) diminue de 13% entre les deux recensements (1930 exploitations en 2020, soit 300 de moins qu'en 2010), mais elles s'agrandissent, passant de 34 à 46 ha en moyenne.

Les exploitations spécialisées en **céréales et/ou oléoprotéagineux** sont un peu plus de 3100 en Bretagne, en 2010 comme en 2020. Si leur nombre est stable, elles se sont agrandies, la SAU moyenne de ces exploitations ayant gagné 16 ha (de 30 à 46 ha).

En **maraîchage** (maraîchage, légumes de plein air, légumes d'intérieur), le nombre d'exploitations spécialisées et le volume de travail ont quasiment doublé entre 2010 et 2020 : la Bretagne compte ainsi plus de 1100 exploitations et 7300 ETP en maraîchage en 2020. À noter, la création de 4 exploitations viticoles en Bretagne sur 6 ha de SAU.



ns : non significatif

Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire

Des exploitations qui s'agrandissent

Toujours selon les données provisoires du RA 2020, la **SAU (superficie agricole utilisée) bretonne s'élève à 1,624 million d'hectares en 2020**. Elle représente ainsi 59% de la superficie totale de la région. Entre 2010 et 2020, la SAU bretonne est restée quasiment stable en Bretagne (-0,9%), ce qui est comparable avec l'évolution nationale (-1%). Cette quasi-stabilité contraste avec la tendance continue à la diminution observée depuis de nombreuses décennies. Certaines cultures voient leur surface diminuer entre 2010 et 2020 comme les céréales (-1,8%), les protéagineux (-17,4%), les prairies (-2,7%) ou les légumes frais (-11,8%); d'autres gagnent des hectares comme les oléagineux (+50,3%), les pommes de terre (+38,8%) ou les fourrages annuels (+3,1%).

Par contre, **la taille moyenne par exploitation continue de croître**, passant de 48 ha en 2010 à 62 ha en 2020 (contre 69 ha en France en 2020), soit 14 ha de plus en dix ans (et +28 ha en 20 ans, entre 2000 et 2020). La SAU moyenne par exploitation est de 59 ha dans les



Côtes d'Armor, 61 ha dans le Finistère, 63 ha en Ille-et-Vilaine et 64 ha dans le Morbihan.

En terme de **dimension économique¹**, la **taille des exploitations est également en progression**. Alors qu'en 2010, les exploitations les plus nombreuses étaient celles de taille moyenne (11400 exploitations en 2010 soit 33% des exploitations), en 2020, ce sont les grandes exploitations qui dominent : elles sont 9853 en 2020 soit 37% des exploitations. Ces grandes

exploitations occupent 56% de la SAU, 82% du cheptel (calculé en UGB ou unité de gros bétail) et 60% des équivalents temps plein. Au total, les 16920 exploitations grandes et moyennes représentent 64% des exploitations bretonnes et elles cumulent 84% de la SAU, 97% du cheptel et 83% des ETP.

(1) La dimension économique des exploitations agricoles est calculée en fonction de leur valeur potentielle de production. Les exploitations sont alors classées en quatre catégories de dimension économique : les « micros » (moins de 25 000 €), les « petites » (25 000 à 100 000 €), les « moyennes » (100 000 à 250 000 €) et les « grandes » exploitations (plus de 250 000 €).

Record battu !

Après le choc de la pandémie de Covid-19 en 2020, l'année 2021 marque le rebond généralisé de l'économie mondiale. La Bretagne, qui avait déjà prouvé sa résilience sur les marchés mondiaux l'année dernière, montre que ses filières agricoles et agroalimentaires sont robustes avec une année record à l'export. Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) cherche à allier climat et compétitivité dans sa nouvelle politique commerciale.



47%

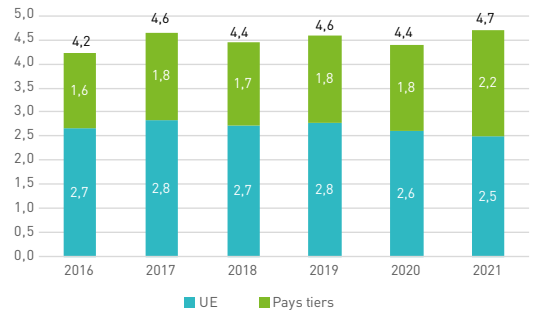
des exportations bretonnes sont à destination des pays tiers en 2021



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Avec 4,7 milliards d'euros exportés en 2021, les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes ont su profiter du rebond de l'économie mondiale. En progression annuelle de 8,3%, après une année 2020 en repli, il s'agit de la meilleure performance du secteur. Cela s'explique d'un côté par la flambée des prix mondiaux des produits alimentaires (+28% en un an d'après la FAO), et de l'autre par des opérateurs bretons offensifs avec une hausse annuelle des volumes exportés de 5,9%. Alors que les exportations vers l'UE ont marqué le pas en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, le grand export s'est révélé une véritable source de croissance en 2021 : +24,4% sur un an.

4,7 milliards d'euros d'exportations agricoles et alimentaires bretonnes en 2021



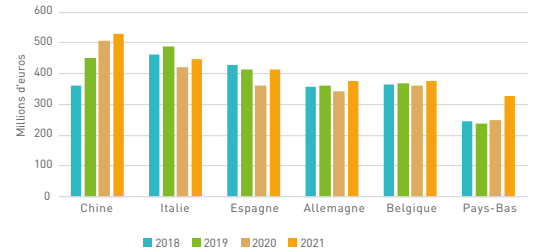
Source : Douanes au 11/02/2022



DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

La Chine garde la tête du palmarès des destinations des produits agricoles et agroalimentaires bretons pour la 2^e année consécutive. Le dynamisme chinois est plus mesuré (+5% en un an comparé aux +12,5% de 2020), mais donne lieu à une belle progression des produits laitiers (+16%), et des pains et pâtisseries (+120%). Il semble entraîner dans son sillage d'autres pays asiatiques tels que la Corée du Sud ou les Philippines. Les exportations bretonnes vers les Pays-Bas ont connu un vrai succès en 2021 (+32% en un an). De nombreux produits régionaux y ont été plébiscités : produits laitiers, viandes et légumes notamment. Intérêt des opérateurs bretons pour le marché néerlandais ou pour sa capacité à réexporter des marchandises ?

La Chine renforce sa place de 1^{ère} destination des produits agricoles et agroalimentaires bretons en 2021



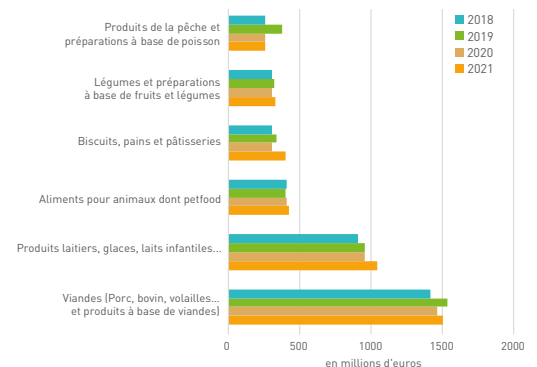
Source : Douanes au 11/02/2022



DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Les exportations bretonnes de viandes progressent de 3% en 2021. Cette dynamique favorable s'explique par la croissance annuelle de 30% des produits à base de viande, portée par de solides flux vers l'Espagne, le Royaume-Uni et le Chili notamment. Les produits laitiers bretons atteignent pour la première fois le milliard d'euros exportés. Si la Chine, les Pays-Bas et l'Italie ont été aux achats, la fin d'un différend politique et commercial avec l'Indonésie a permis à la Bretagne d'améliorer son courant d'affaires de 20 millions d'euros vers ce pays. Autre secteur breton très en vogue : les pains et pâtisseries grâce notamment à un vrai succès au Japon qui a multiplié ses achats bretons par neuf pour atteindre les 27 millions d'euros.

Toutes les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes améliorent leurs performances à l'export en 2021



Source : Douanes au 11/02/2022

-66

millions d'euros d'exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vers le Royaume-Uni entre 2019 et 2021

1,5

milliard d'euros d'exportations bretonnes de viandes en 2021

Les dynamismes de marchés en 2021

2021 a été marquée par le rebond de l'activité économique mondiale. Comme une séance de rattrapage après une année 2020 en retrait pour cause de Covid-19, les niveaux de consommation se sont envolés. La logistique mondiale s'en est retrouvée chamboulée avec des ports saturés, des retards de navires, des pénuries de conteneurs... **Les coûts de transport ont été multipliés par trois à dix selon**

les voies commerciales. Malgré ces difficultés, **la France améliore nettement son excédent commercial** grâce à une hausse des exportations (+13% sur un an) plus importante que celles des importations (+10%). C'est principalement le secteur des vins et spiritueux qui contribue à cette dynamique, porté par l'allègement des restrictions sanitaires et la fin des taxes américaines qui avaient

été mises en place suite au conflit Boeing-Airbus.

La Bretagne, elle, voit son excédent commercial se dégrader avec une plus forte progression des importations (+13%) que des exportations (+8%). Cet excédent se replie particulièrement pour les porcs vivants, les biscuits et les viandes de volaille. La bonne croissance des exportations bretonnes semble néanmoins montrer que les difficultés liées à la pandémie de Covid-19 sont dépassées pour les filières agricoles et agroalimentaires régionales.

2021 révèle également un ralentissement de la croissance des exportations bretonnes vers la Chine : +2% seulement pour les viandes de boucherie. **Produisant désormais davantage de protéines animales (porc, volaille), la Chine a un moindre besoin à l'import.** À l'inverse, ce pays a fortement accru ses achats de produits laitiers de manière générale, et bretons en particulier. Pour autant, la prudence reste de mise en 2022 avec cet acteur au comportement d'achat parfois versatile.

Les éléments de marché à surveiller en 2022

Effet attendu sur le marché

Consummée à 70 % fin 2021, **l'enveloppe du volet export du plan de relance est prolongée en 2022.** Une occasion supplémentaire d'être accompagné pour se saisir des opportunités de l'export.



Dans le cadre du Brexit, les contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières britanniques vont débiter le 1^{er} juillet 2022. Les nouvelles procédures de certification pourraient engendrer des délais logistiques incompatibles avec la courte durée limite de consommation des produits ultra-frais.



À partir du 1^{er} mars 2022, l'origine de toutes les viandes achetées crues devra obligatoirement être mentionnée par les acteurs de la restauration hors domicile (bovin, porc, volaille, agneau). Cette nouveauté pourrait infléchir les importations et participer à l'amélioration de l'excédent commercial des filières agricoles et agroalimentaires.

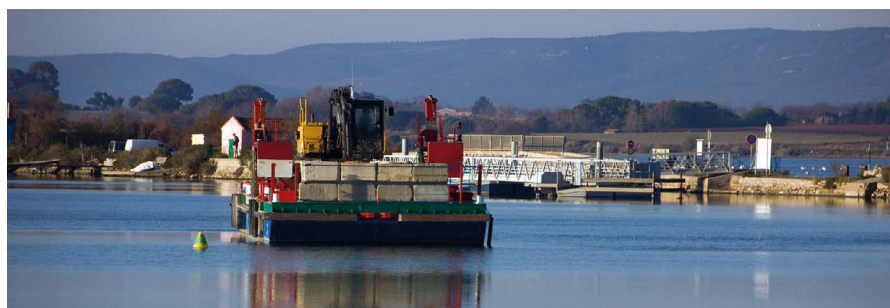


Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

L'année 2021 marque officiellement la sortie du Royaume-Uni du marché communautaire, dernière étape du long processus du Brexit. La Bretagne, partenaire commercial historique de ce pays, en redoutait les conséquences. **Pour les filières agricoles et agroalimentaires régionales, le courant d'affaires est en chute de 18% par comparaison avec 2019.** L'UE a adopté une réserve d'ajustement afin de prendre en charge les impacts financiers liés au Brexit : **735 millions d'euros ont été alloués à la France.**

Dans la poursuite de la révision de sa politique commerciale entamée en 2020, **la Commission européenne avance de fortes ambitions sur la durabilité des accords commerciaux.** Le blocage persistant du partenariat avec le Mercosur, défendu notamment par la France, en est un bon exemple. Plus largement, la Commission européenne a proposé un dispositif pour **réduire de 29% l'impact des importations européennes sur la déforestation mondiale.** L'objectif est de garantir que certains produits achetés, utilisés et consommés par les citoyens européens soient « zéro déforestation », comme la viande bovine, l'huile de palme ou encore le soja.



LES ENJEUX POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui intervient lors du 1^{er} semestre 2022, poursuit ces objectifs environnementaux pour la politique commerciale européenne. Afin de mieux concilier climat et compétitivité, **sa 1^{ère} priorité est de faire appliquer la réciprocité des normes de production aux importations agricoles et agroalimentaires.** Tout en assurant aux consommateurs européens des produits aux garanties équivalentes en matière de santé et d'environnement, ces mesures miroirs permettraient aussi de limiter les distorsions de concurrence subies par les filières européennes.

La reprise des travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2021 a permis de relancer les négociations. Cependant, de trop fortes di-

vergences et une conférence reportée à cause du Covid-19 n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur l'agriculture, que beaucoup estimaient déjà hors d'atteinte. **L'OMC maintient ses ambitions en 2022 sur les discussions agricoles.**

Concernant les négociations bilatérales, l'UE annonce que **la modernisation de l'accord avec le Chili est techniquement terminée** et offre de sérieuses opportunités pour les filières agricoles et agroalimentaires européennes. Les discussions concernant **l'accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande ont bien progressé et devrait aboutir fin 2022.** De nouvelles concessions devront probablement être faites sur les contingents pour les produits laitiers et bovins si les positions offensives de l'UE, notamment sur les indications géographiques, sont acceptées.

Un intérêt économique grandissant

La production d'énergie renouvelable en agriculture progresse tant pour limiter les charges que pour diversifier les revenus. La méthanisation, bien que soumise à de nouvelles contraintes, demeure sur une bonne dynamique. Le photovoltaïque confirme sa pertinence dans la voie de l'autoconsommation totale et de nouvelles opportunités s'ouvrent en vente totale. Quant au bois, l'enjeu demeure de mieux valoriser les filières locales.



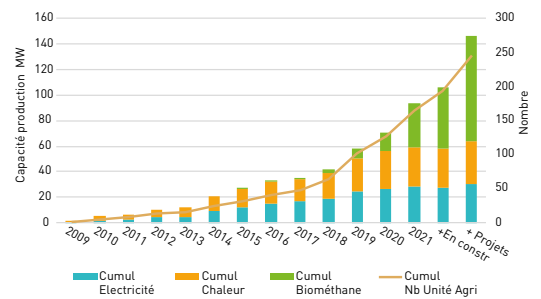
758 GWh
de production d'énergie par les unités de méthanisation agricoles. 37% sous forme de gaz injecté, 30% sous forme d'électricité, 33% sous forme de chaleur



MÉTHANISATION

On comptait fin 2021, 164 unités agricoles dont 37 mises en service dans l'année. 128 sont en cogénération pour une puissance électrique de 27 MW soit une production de 218 GWh d'électricité. Ces unités, plus 17 autres alimentant une chaudière, valorisent une quantité similaire de chaleur. Enfin, 17 unités injectent du biométhane dans les réseaux, pour une capacité de 3075 Nm³/h soit une production d'environ 293 GWh de gaz. Ce mode de valorisation est aujourd'hui prédominant. 30 unités supplémentaires de ce type sont prévues pour 2022 pour 1263 Nm³/h et 52 autres sont en projet pour une capacité supplémentaire de 3068 Nm³/h de biométhane.

37 nouvelles unités agricoles de méthanisation agricoles en Bretagne en 2021



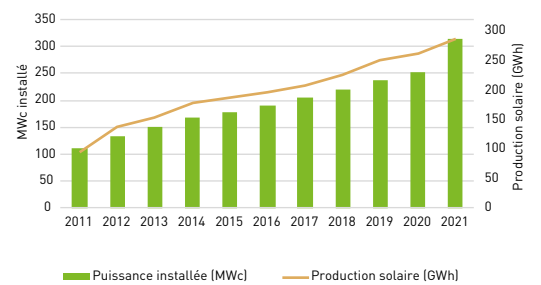
Source : Aile 2021



PHOTOVOLTAÏQUE

Fin 2021, on compte au total 22942 installations photovoltaïques (PV) en Bretagne dont environ 20% agricoles soit 4600. Les centrales agricoles représentent 80% de la puissance installée en Bretagne soit 251 MWc pour une production d'électricité solaire d'environ 251 GWh annuelle (1000h/an en moyenne). Depuis 2018, on voit de plus en plus d'installations en autoconsommation totale ou avec vente de surplus, même si cette part reste encore faible. Aujourd'hui, on estime que 85% des installations PV agricoles sont en injection totale, 10% en autoconsommation totale et 5% en vente de surplus. En 2022, les installations en autoconsommation avec vente de surplus devraient concerner une part croissante des projets suite à l'arrêt tarifaire S21 favorable à ce type de raccordement.

Une croissance continue des installations photovoltaïques



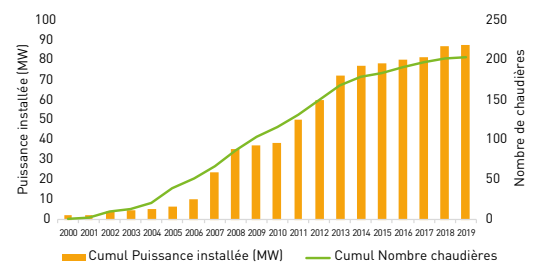
Source : Enedis 2021



BOIS

207 chaudières bois agricoles dont 187 en élevage et 20 en serre étaient répertoriées fin 2021. Elles représentent une puissance de 88 MWth (75% en serre et 25% en élevage) utilisant un peu plus de 88 000 t de bois. Depuis plusieurs années, la dynamique est soutenue par le plan bois énergie Bretagne qui contribue à équiper les élevages de porcs et de volailles. Elle est plus faible en serre. La compétitivité des gros projets bois dépend fortement du prix des énergies fossiles. La part de bois bocage produit par les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) a augmenté en 2021 de 22%, représentant 22 000 t/an et alimente en priorité les installations des collectivités.

Une faible croissance des chaudières bois agricoles en 2021



Source : Aile 2021

Les dynamismes de marchés en 2021

L'augmentation du nombre d'unités de méthanisation s'est poursuivie à un rythme élevé surtout en injection. Toutefois, suite aux évolutions tarifaires de fin 2020 et réglementaires de 2021, les conditions de développement des nouveaux projets agricoles sont devenues plus contraignantes. **Les conditions de rentabilité demeurent, mais évoluent vers des projets un peu plus grands, devant intégrer des modalités de financement sans subvention et porter une plus grande attention à l'accepta-**

bilité locale. Le nombre de nouveaux projets reste conséquent, quoiqu'en diminution, et il est constaté une hausse des demandes d'augmentation de capacités de sites existants.

Les augmentations régulières des tarifs de l'électricité ont permis au photovoltaïque en autoconsommation d'être un levier d'amortissement de l'impact des hausses des factures d'énergie de certains élevages en permettant une autonomie annuelle de 20 à 25% en autoconsommation totale et jusqu'à

50% en vente de surplus. La baisse continue des coûts des modules photovoltaïques observée jusqu'à fin 2020 s'est malheureusement inversée en 2021 avec une augmentation du coût des installations. Néanmoins, cette énergie reste la plus compétitive du marché, et au vu du contexte géopolitique du moment, son rôle devient essentiel pour la recherche d'autonomie et de transition énergétique.

Pour le bois, le développement reste conditionné à la compétitivité vis-à-vis des énergies fossiles ainsi qu'à la disponibilité de la ressource. Les chaudières en élevage essentiellement alimentées en bois autoproduit poursuivent leur développement en élevage de porcs et de volailles. En 2021, les plus gros projets rencontrent toujours des problèmes de compétitivité. Toutefois, l'élaboration des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), couplée à la hausse du prix des énergies fossiles, offre de bonnes perspectives de développement de la filière pour les prochaines années. Les producteurs de bois de bocage comptent en profiter et misent sur le déploiement de la labellisation (Label Haie) pour mieux valoriser la production de bois local.

Les éléments de marché à surveiller en 2022	Effet attendu sur le marché
Biogaz : la hausse des coûts de construction constatée en début d'année peut devenir pénalisante si elle s'avère durable. Les coûts de raccordement devraient baisser suite à l'augmentation du taux de réfaction* à 60%.	
Solaire : mise en place du cadre de référence des projets photovoltaïques en Bretagne. Positionnement de la Crab sur les priorités d'implantation du PV. Publication d'un arrêté tarifaire sur les centrales PV au sol inférieures à 500 kWc.	
Bois : le déploiement de la labellisation du bois de haie et des plans de gestion associés va conforter les filières territorialisées. Celles-ci devraient ainsi profiter de la mise en oeuvre des projets prévus dans les PCAET.	

* Le taux de réfaction correspond au taux de participation financière de l'État concernant les coûts de raccordement des installations photovoltaïques au réseau national d'électricité

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

Le changement tarifaire du biométhane a renforcé la priorité de cerner les leviers d'optimisation des coûts de production pour consolider la rentabilité à long terme. Les accès aux réseaux gaz se sont améliorés. **Toutefois, un climat de défiance s'est créé autour de certains projets renforçant la nécessité de travailler l'acceptabilité locale des installations et la complémentarité avec l'agriculture des territoires.** Un cadre de référence a été élaboré en ce sens par la Chambre d'agriculture.

Concernant le photovoltaïque en injection réseau, le nouvel arrêté tarifaire de 2021 ouvre de nouvelles possibilités sur les grandes toitures. L'autoconsommation avec vente en surplus pour les projets de plus de 100 kWc permettra à la fois de gagner en autonomie énergétique sur l'exploitation et de diversifier ses revenus. De plus, la loi climat et résilience va permettre de baisser les coûts de raccordements au réseau (60% de taux de réfaction au lieu de 40%).

Pour chaque territoire élaborant son PCAET, le développement de la filière bois énergie est un objectif partagé. Les territoires éligibles au fonds chaleur ont activé des leviers financiers



pour accompagner et investir dans des réseaux de chaleur avec la volonté d'utiliser du bois local.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Bien que les objectifs de développement soient ambitieux, la méthanisation agricole entre dans une période de plus grande incertitude. **La crise en Ukraine et la très forte hausse des énergies fossiles accentuent la nécessité de développer le gaz renouvelable.** Toutefois, si le dispositif de soutien n'évolue pas, cela risque de se faire préférentiellement à travers de grandes unités territoriales portées par des investisseurs qui ne seront pas nécessairement agricoles.

Un tiers des exploitations sont en-

core exclues des possibilités d'injection au réseau en raison de leur éloignement vis-à-vis des lignes à haute tension. Face au nombre important de demandes de raccordement, les gestionnaires de réseau vont devoir rapidement adapter l'infrastructure des postes sources. Une incertitude demeure sur la manière dont sera répartie la prise en charge de ces coûts.

Face à la hausse des prix des énergies fossiles, les collectivités et les agriculteurs ont tout intérêt à viser une certaine autonomie énergétique en utilisant la ressource en bois local. La Fédération Coat Nerzh Breizh, qui regroupe huit filières d'approvisionnement en bois énergie en Bretagne, aura vocation à se développer et à répondre aux enjeux environnementaux.

La Bretagne renforce son positionnement

Une année difficile pour la filière bio après dix ans de croissance, qui doit cependant être nuancée au regard de la situation « pré-covid » et des perspectives qui s'annoncent, notamment grâce à la loi Egalim. Les autres SIQO continuent de tirer leur épingle du jeu, profitant notamment de la réouverture des lieux de restauration hors domicile et la reprise des exportations.



3619

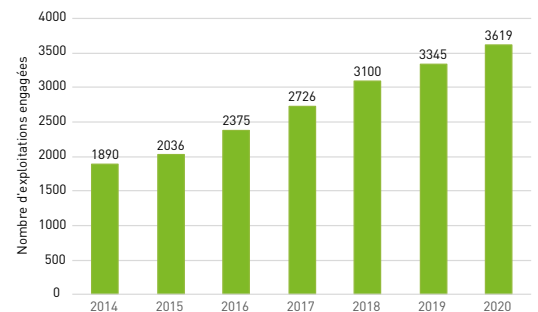
C'est le nombre de fermes Bretonnes engagées en bio recensées par l'observatoire de la production biologique en Bretagne au 1^{er} janvier 2021



AGRICULTURE BIO

Malgré les confinements et le ralentissement de l'activité dans certains secteurs en 2020, le nombre d'exploitations biologiques n'a cessé d'augmenter, atteignant les 3 619 fermes en 2020 (soit 8,2% de plus qu'en 2019). Les producteurs ont donc pu être au rendez-vous face à l'augmentation de la demande : en effet, la consommation à domicile a bondi de 12,2% en 2020, en lien avec les confinements successifs et les repas pris à la maison. Attention, cependant à ne pas s'emballer trop vite : l'année 2021 aura poussé à la prudence dans certaines filières (comme en lait et œufs) du fait de la diminution des ventes. Il est donc probable que le rythme des installations et des conversions ralentisse dans les années à venir.

Nombre d'exploitations bio : la croissance se poursuit



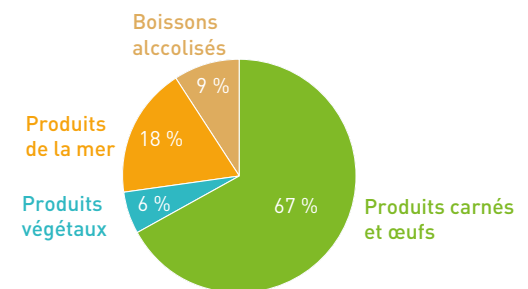
Source : Frab 2022



AUTRES SIQO

On compte en Bretagne 73 cahiers des charges de Label Rouge, IGP, AOC et AOP. Cinquante d'entre eux s'appliquent sur des produits carnés (frais et transformés) et les œufs, treize concernent les produits de la mer (frais et transformés), six les boissons, et quatre les produits végétaux. En 2020, ces productions ont généré 440 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les produits sous SIQO continuent de jouir d'une bonne image auprès des acheteurs, qui en identifient facilement les logos. Avec la crise Covid, la volonté de se tourner vers des produits d'origine France s'est faite sentir [45% des consommateurs l'ont fait plus que d'habitude, d'après un sondage Ipsos], et semble s'inscrire durablement dans les habitudes : après l'épidémie, l'origine reste pour 54% des Français un critère à privilégier lors de leurs achats. De bonne augure donc pour ces labels.

Répartition du nombre de SIQO (hors bio) par catégories produits en Bretagne



Source : INAO 2022

73

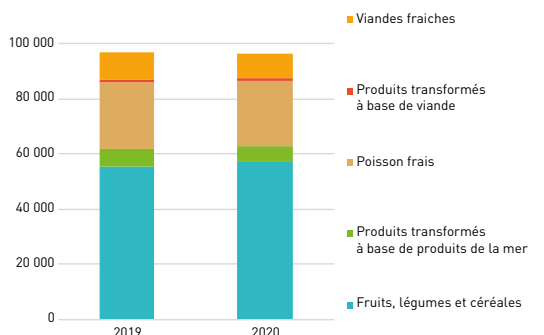
cahiers des charges sont actifs en Bretagne, entre labels de type Label Rouge et appellations d'origine



PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS SOUS LABEL ROUGE

En dehors des volumes d'œufs et de boissons qui ont progressé respectivement de 7% et 3,4% entre 2019 et 2020, on observe une certaine stagnation pour les autres filières sous SIQO (hors bio). Les aléas de fonctionnement et d'approvisionnement de l'année 2020 ont poussé tantôt au ralentissement des chaînes de production, tantôt à la prudence, et peuvent expliquer ces volumes.

Évolution des productions sous SIQO (hors bio, œufs et boissons) entre 2019 et 2020



Source : INAO 2022

96149

tonnes de produits sous SIQO (hors bio, œufs et boissons) ont été produites en Bretagne en 2020

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2021

Année difficile pour le bio

Les années se suivent, mais ne se ressemblent décidément pas... **Après plus de dix ans de croissance continue de la consommation et une période particulièrement faste pour le bio lors de la crise sanitaire de 2020, c'est pour l'heure un coup d'arrêt auquel on assiste.** En GMS non spécialisées, c'est un recul de 2,4% de chiffre d'affaires sur les PGC bio qui s'observe, après des années de dynamisme. Idem du côté des spécialistes (Biocoop, Vie Claire...) : -7% de chiffre d'affaires par rapport à 2020.

Certaines filières comme celles des œufs ou du lait, très présentes en Bretagne, ont davantage souffert. Après un printemps marqué par une bonne poussée d'herbe, une augmentation de 15,5% des volumes laitiers a été observée dans la région sur l'ensemble du 2nd semestre par rapport à l'année précédente. Ceux-ci n'ont pas toujours trouvé preneur, et ont dû subir un déclassement. Pour les œufs bio, les ventes ont reculé d'environ 7,5% alors que la production a aussi augmenté. En effet, la Bretagne a donné un coup d'accélérateur ces trois dernières années afin d'atteindre les 2,5 millions de volaille en 2020 et produire pas moins d'un quart des œufs bio français en 2021. S'ajoutent les explications conjoncturelles, parmi lesquelles il faut mentionner la reprise post-covid, engendrant moins de repas pris à la maison, l'achat de plus gros paniers dans lesquels le bio trouve moins sa place, et des passages dans les enseignes moins fréquents. Enfin, les innovations ne soutiennent plus autant des produits dits « de base » comme les œufs ou le lait, et les Français, y compris dans les foyers historiquement adeptes du bio, se tournent aujourd'hui plus facilement vers des produits conventionnels engagés dans des démarches comme le plein air, HVE, labels de qualité et d'origine, etc.

Dans ce contexte, la priorité semble être la stabilisation du nombre de consommateurs, qui pourraient se montrer en-



core plus frileux avec l'arrivée de l'inflation, en insistant sur les atouts du bio. Par ailleurs, **l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la loi Egalim 2 est de bon augure pour ce marché. Avec une obligation pour les cantines de s'approvisionner à hauteur de 50 % en produit de qualité, dont 20 % de produits bio, ce marché potentiel représente 1,4 milliard d'euros.**

Les autres SIQO progressent et poursuivent leur recherche de débouchés

Après une année 2020 compliquée, au cours de laquelle les SIQO avaient dû faire face à une perturbation de certains de leurs débouchés porteurs comme les restaurants, cantines, marchés de plein air ou exportations, l'horizon semble se dégager. De fortes disparités ont néanmoins été observées en fonction des filières et des régions pour cette année : la viande bovine sous Label Rouge a vu ses volumes vendus augmenter de 16 %, de même que certains produits comme les moules de Bouchot dans la Somme, malgré la fermeture des restaurants. Au contraire, les vins et certains fromages ont été à la peine du fait de la baisse des exportations.

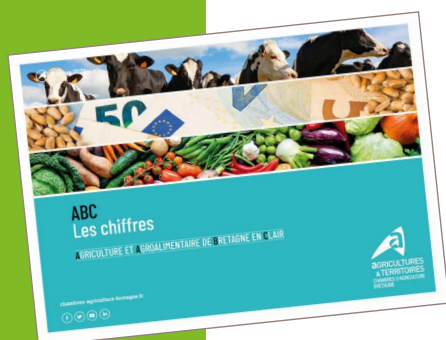
Avec la réouverture des lieux de RHD, la reprise des exportations, l'anticipation de la loi Egalim 2 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022), et l'engouement des acheteurs pour les produits français affichant des critères de qualité, ces labels attirent et inspirent la confiance. **Un point de crispation marque cependant les ultimes négociations de l'année 2021 : la loi Egalim 2 ne prévoit pas de ratio pour les produits sous SIQO autres que les produits bio. Les labels rouges, IGP, AOC ou AOP, seront donc potentiellement concurrencés par des produits dits « fermiers », sous mention HVE ou écolabel.**

Dans ce contexte, certains secteurs, comme la viande bovine, décident de miser également sur la GMS. Interbev ambitionne de faire passer son offre de viande bovine Label Rouge à 40 % d'ici à 2023, comptant s'appuyer sur la grande distribution, et notamment sur les rayons libre-service. A ce jour, plus de 2100 magasins ont rejoint la démarche.



Pour plus d'informations, consultez les autres publications économiques des Chambres d'agriculture de Bretagne

ABC Les chiffres - Edition 2022



En complément de l'ABC Analyse & Perspectives, la plaquette ABC Les chiffres est un condensé des données clés des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. Retrouvez-y les principaux éléments sur la production, l'emploi, les exportations, l'environnement, l'enseignement agricole et la recherche... Ce document est réalisé avec le soutien financier de la Région Bretagne et en étroite collaboration avec de nombreuses organisations agricoles.

La plaquette est disponible gratuitement, en version française et téléchargeable sur : www.chambres-agriculture-bretagne.com

ABC Conjoncture



Le Service Économie - Emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne publie tous les trimestres une analyse de la conjoncture des filières agricoles bretonnes. Cette publication de 11 pages traite des principales filières : lait, viande bovine, porc, volaille, légumes, grandes cultures, alimentation animale, emploi, industries agroalimentaires, exportations, consommation-distribution.

Cette note conjoncturelle est disponible gratuitement et téléchargeable sur : www.chambres-agriculture-bretagne.com

CONTACT

Chambre d'agriculture de Bretagne
Service Économie - Emploi
Tél. 02 23 48 27 70
conomie@bretagne.chambagri.fr



GLOSSAIRE

AB	Agriculture biologique	Itavi	Institut Technique de l'Aviculture
ABEA	Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires	JB	Jeunes bovins
Aile	Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement	MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques
Ania	Association Nationale des Industries Alimentaires	MDD	Marque de distributeur
AOC/AOP	Appellation d'origine contrôlée/protégée	Mercosur	Marché commun du Sud
AOP	Association d'organisations de producteurs	MPA	Matières premières agricoles
CGV	Conditions générales de vente	MPB	Marché du Porc Breton
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
Draaf	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	OGM	Organisme génétiquement modifié
EDE	Etablissement de l'élevage	OP	Organisation de producteurs
ETP	Equivalent temps plein	Opep	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Pac	Politique Agricole Commune
FNB	Fédération Nationale Bovine	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
FPA	Fièvre porcine africaine	PGC	Produits de grande consommation
Frab	Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne	PSN	Plan Stratégique National
GMS	Grandes et moyennes surfaces	PV	Photovoltaïque
HVE	Haute valeur environnementale	RA	Recensement agricole
IAA	Industries agroalimentaires	RHD	Restauration hors domicile
IGP	Indication géographique protégée	SAU	Surface agricole utile
INAO	Institut National de l'Origine et de la qualité	SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	Sica	Société d'intérêt collectif agricole
Interbev	Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes	SIQO	Signes officiels de qualité
Interfel	Interprofession de la filière des fruits et légumes frais	SSP	Service statistique et de la prospective
		UE	Union européenne
		UGB	Unité gros bovin
		UMO	Unité de main d'œuvre
		UTA	Unité de travail annuel
		VL	Vache laitière



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

AGRICULTURES BRETONNES 2040

5 scénarios d'avenir



Une prospective
réalisée par les
**CHAMBRES
d'AGRICULTURE
de BRETAGNE**

+ d'information sur : www.chambres-agriculture-bretagne.com



Document édité par
la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Contact :
Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr

Avec la participation financière
de la Région Bretagne et du Casdar

Prix : 30€ HT (TVA à 5,5 %) - Frais de port inclus



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex
Tél. 02 96 79 22 22

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 23 23

Chambre d'agriculture du Finistère
24 route de Cuzon
CS 26032
29322 Quimper Cedex
Tél. 02 98 52 49 49

Chambre d'agriculture du Morbihan
Avenue Général Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 22 00